



RÈGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2018-2019

Mise à jour 15 février 2019

VIE NATIONALE





Le tir comprend, outre le tir de loisir, plusieurs disciplines définies dans l'article 1^{er} des statuts de la FFTir, dont les disciplines émanant des Fédérations Internationales auxquelles la FFTir est affiliée, regroupant chacune des épreuves pour lesquelles des compétitions sont organisées dans différentes catégories d'âges et de sexes.

Liste des disciplines

Haut-Niveau (olympiques et mondiales) : Carabine, Pistolet, Para-tir, Plateau.

Mondiales : Arbalète, Armes anciennes, Bench-rest, Silhouettes métalliques, Tir sportif de vitesse.

Nationales : Ecoles de tir, Tir aux armes réglementaires.

Liste des épreuves pour chaque discipline

Carabine :

Carabine 10 m - Carabine 60 balles couché, 3 x 20 et 3 x 40 à 50 m – Carabine 60 balles couché, 3 x 20 et 3 x 40 à 300 m – Cible mobile et Cible mobile mixte à 10 m - Cible mobile « 30+30 » et mixte à 50 m.

Pistolet :

Pistolet précision, standard et vitesse à 10 m – Pistolet 25 m, standard, vitesse olympique et percussion centrale à 25 m - Pistolet à 50 m.

Plateau :

Fosse olympique - Skeet olympique - Double trap.

Arbalète :

Arbalète field à 18 m et IR 900 - Arbalète match à 10 m et 30 m.

Armes anciennes :

Colt (origine), Cominazzo, Miquelet, Hizadaï, Kuchenreuter, Lorenzoni, Manton, Mariette (réplique), Maximilien, Minie, Tanegashima, Tanzutsu, Vetterli, Walkyrie, Withworth, Lamarmora, Pennsylvannia, Malson.

Bench-rest :

Carabine BR légère - Carabine BR lourde - Carabine hunter – Carabine 22 hunter.

Ecoles de tir :

Arbalète field à 10 m - Carabine précision et 3x20 à 10 m - Cible mobile à 10 m – Pistolet précision, 3/7 et vitesse à 10 m – Plateau, mini fosse et mini skeet.

Silhouettes métalliques :

Carabine 22 LR : légère et silhouette - Carabine gros calibre : légère et silhouette – Pistolet field : visée ouverte et visée optique – Pistolet gros calibre : revolver, production, unlimited, debout – Pistolet petit calibre : revolver, production, unlimited, debout.



Tir aux armes réglementaires :

Arme de poing à 25 m – Armes de poing authentiques à 25 m - Vitesse réglementaire à 25 m - Carabine militaire à verrou 22 LR à 50 m – Carabine 22 LR semi-automatique, Fusil à verrou à 200 m - Fusil modifié à 200 m - FSA à 200 m « Gros calibre » - FSA à 200 m « Petit calibre » (calibres .222 et .223).

Tir sportif de vitesse :

Arme de poing (Handgun) : Modified – Open – Classic – Production – Revolver – Standard – Air.

Arme d'épaule (Rifle) : Open semi-auto – Standard semi-auto – Open Manual – Action – Standard manual action – Mini open – Mini standard.

Para-tir :

Carabine (SH1) : R1 Carabine 10 m 60b. debout – R2 Carabine 10 m 60b. debout – R3 Carabine 10 m 60b. couché – R6 Carabine 50 m 60b. – R7 Carabine 50 m 3x40 – R8 Carabine 50 m 3x40 – F2 Carabine 10 m 60b. potence française – F4 Pistolet 10 m 60b. potence française.

Carabine (SH2) : R4 Carabine 10 m 60b. debout potence belge – R5 Carabine 10 m 60b. couché potence belge – R9 Carabine 50 m 60b. potence belge – F12 Carabine 50 m 3x40 potence belge. – F1

Carabine déficients visuels (SH3) : R10 Carabine 10 m 60b debout – R11 Carabine 10 m 60b couché.

Pistolet (SH1) : P1 Pistolet 10 m 60b. – P2 Pistolet 10 m 60b. – P3 Pistolet 25 m – P4 Pistolet 50 m – P5 Pistolet standard 10 m – F5 Pistolet vitesse 10 m – F10 Pistolet standard 25 m – F11 Pistolet gros calibre 25 m.

Plateau : PT1 Fosse olympique assis (SG-S) – PT2 Fosse olympique debout (membres inférieurs / SG-L) – PT3 Fosse olympique debout (membres supérieurs / SG-U).

Arbalète field (SH1) : FA Arbalète field 18 m



A. RÈGLES GÉNÉRALES	9
A.1. PARTICIPATION	11
A.1.1. Conditions	11
A.1.2. Code vestimentaire	12
A.1.3. Dérogations	14
A.1.4. Catégories d'âges	15
A.1.5. Surclassements	15
A.1.6. Inscriptions	16
A.1.7. Cas Particuliers	16
A.1.8. Records	18
A.1.9. Mutations	19
A.1.10. Podiums	20
A.2. ORGANISATION	21
A.2.1. Principes de qualifications aux Championnats de France	21
A.2.2. Organisation des échelons qualificatifs	22
A.2.3. Programme	23
A.2.4. Calendrier	23
A.2.5. Arbitrage	24
A.2.6. Récompenses	25
A.2.7. Palmarès	25
A.3. CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX OU DÉPARTEMENTAUX	26
A.3.1. Qualification	26
A.3.2. Buts	26
A.3.3. Résultats	26
A.4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	27
A.4.1. Qualification	27
A.4.2. Buts	27
A.4.3. Résultats	27
A.5. MATCHS DE QUALIFICATION BENCH-REST	28
A.5.1. Qualification	28
A.5.2. Buts	28
A.5.3. Résultats et fiches d'engagements	28
A.6. MATCHS DU CIRCUIT NATIONAL TSV	29
A.6.1. Qualification	29
A.6.2. Buts	29
A.6.3. Résultats et inscriptions	29
A.7. CHAMPIONNATS DE FRANCE	30
A.7.1. Qualification	30
A.7.2. Inscriptions individuelles et par équipe – Disciplines sans Quotas	30
A.7.3. Inscription individuelle et par équipe – Disciplines à Quota de places et disciplines Plateau :	30
A.7.4. Buts	31
A.7.5. Résultats	31
A.7.6. Récompenses	31
A.7.7. Match Mixte par équipe à 10 m	32



B. RÈGLES SPÉCIFIQUES	33
B.1. RÈGLES SPÉCIFIQUES ARBALÈTE MATCH & FIELD.....	35
B.1.1. Participation	35
B.1.2. Championnats de France.....	35
B.2. RÈGLES SPÉCIFIQUES CARABINE 10, 50 & 300 M ET CIBLE MOBILE 10 & 50 M.....	36
B.2.1. Participation	36
B.2.2. Championnats de France.....	37
B.2.3. Coupe de France des clubs à 300 m	37
B.3. RÈGLES SPÉCIFIQUES BENCH-REST ET CARABINE 22 HUNTER	39
B.3.1. Participation	39
B.3.2. Championnats de France.....	39
B.4. RÈGLES SPÉCIFIQUES PISTOLET 10, 25 ET 50 M.....	41
B.4.1. Participation	41
B.4.2. Championnats de France.....	41
B.5. RÈGLES SPÉCIFIQUES ARMES ANCIENNES	42
B.5.1. Participation	42
B.5.2. Championnats de France.....	44
B.6. RÈGLES SPÉCIFIQUES ÉCOLES DE TIR	45
B.6.1. Participation	45
B.6.2. Championnats de France.....	45
B.7. RÈGLES SPÉCIFIQUES PLATEAU FO - SO - DT	46
B.7.1. Participation	46
B.7.2. Championnats de France.....	46
B.8. RÈGLES SPÉCIFIQUES SILHOUETTES MÉTALLIQUES	47
B.8.1. Participation	47
B.8.2. Championnats de France.....	48
B.9. RÈGLES SPÉCIFIQUES TIR ARMES RÉGLEMENTAIRES	49
B.9.1. Participation	49
B.9.2. Championnats de France.....	49
B.10. RÈGLES SPÉCIFIQUES TIR SPORTIF DE VITESSE	51
B.10.1. Participation	51
B.10.2. Championnats de France.....	52
B.11. RÈGLES SPÉCIFIQUES PARA-TIR	53



C. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS	55
C.1. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS CARABINE 10 M, PISTOLET 10 M	57
C.1.1. Participation	57
C.1.2. Organisation	58
C.1.3. Divisions	60
C.1.4. Échelons	62
C.1.5. Défection ou désistement	63
C.1.6. Documentation administrative et technique	63
C.2. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS ÉCOLES DE TIR (CARABINE & PISTOLET)	65
C.2.1. Participation	65
C.2.2. Organisation	66
C.2.3. Échelons	68
C.2.4. Défection ou désistement	69
C.2.5. Documentation administrative et technique	69
C.3. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS CARABINE 50 M, PISTOLET 25 M	71
C.3.1. Participation	71
C.3.2. Organisation	72
C.3.3. Divisions	74
C.3.4. Échelons	76
C.3.5. Défection ou désistement	77
C.3.6. Documentation administrative et technique	77
C.4. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS FOSSE OLYMPIQUE & SKEET OLYMPIQUE	79
C.4.1. Participation	79
C.4.2. Organisation	79
C.4.3. Échelons	81
C.4.4. Défection ou désistement	81
C.4.5. Documentation administrative et technique	81
C.5. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS ARBALÈTE FIELD 18 M	83
C.5.1. Participation	83
C.5.2. Organisation	84
C.5.3. Échelons	86
C.5.4. Défection ou désistement	86
C.5.5. Documentation administrative et technique	86
D. TABLEAU DES QUOTAS ET POINTS DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	87





A. RÈGLES GÉNÉRALES





A.1. PARTICIPATION

A.1.1. Conditions

Seuls peuvent participer aux compétitions organisées dans le cadre de la gestion sportive les tireurs :

- En possession de la licence de la saison en cours, enregistrée par le service licence de la FFTir et validée par :
 - Le médecin, attestant de l'aptitude à la compétition (certificat médical autorisé)
 - Le Président du club, certifiant dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.
- Ayant satisfait au principe de qualification, propre à chaque épreuve (voir A.2.1.) et défini pour chaque niveau.
- Régulièrement inscrits à la compétition concernée, leur club ayant acquitté les droits afférents à celle-ci.

La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandée.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale dans le cadre de l'A.U.T. (autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques, valable 1 an), des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Dans ce cas, il peut participer et figurer au palmarès sauf pour les produits bêta-bloquants conduisant au Hors-Match (HM). Lorsque cette déclaration est faite seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès. Ces mesures sont indépendantes de celles qui pourraient résulter de la procédure disciplinaire engagée en cas d'analyse positive suivant la recevabilité des justifications thérapeutiques éventuellement fournies. Pour chaque compétition, et en fonction du niveau de celle-ci, un représentant de la société de tir, du comité départemental, de la Ligue ou de la FFTir doit être désigné pour représenter les instances concernées lors des contrôles antidopage qui pourraient y être organisés.

Les participants s'engagent à utiliser des équipements (armes, munitions, optiques, accessoires, substances) correspondant aux normes spécifiques définies par les règlements nationaux et/ou internationaux pour l'épreuve et la catégorie d'âge concernées, et détenus en conformité avec la législation française en vigueur. Ils doivent être en mesure de présenter les pièces administratives de leurs équipements aux autorités compétentes (factures, autorisations de détention, certificats du banc d'épreuve et, par exemple, dans le cadre des Armes anciennes, les certificats d'expertises établis par un expert agréé auprès des tribunaux ...).

Les dispositions prises par les règles générales des Fédérations Internationales concernant la dimension des logos des annonceurs sur les vêtements de tir ou les armes ainsi que les restrictions d'utilisation de certains équipements sont, sauf avis contraire de la Direction Technique Nationale, applicables lors des compétitions organisées à tous niveaux dans le cadre de la gestion sportive.



Une tenue appropriée (voir paragraphe A.1.2. Code vestimentaire) devra être observée sur les pas de tir et lors des cérémonies de remise des médailles. Elle doit également permettre l'identification du club, de la ville ou de la région d'appartenance et de promouvoir l'image du tir auprès du grand public et des collectivités locales et territoriales. Ces dernières sont particulièrement intéressées par leur promotion.

La participation aux compétitions de la saison sportive entraîne l'acceptation du traitement informatique des données pour figurer au palmarès de la compétition, afin de permettre la diffusion sur les sites web fédéraux et partenaires de la fédération, de leurs résultats avec la place, les noms, prénoms et association d'appartenance.

Les participants aux manifestations organisées par la FFTir et ses organes décentralisés sont susceptibles d'être photographiés ou filmés par des personnels mandatés par la FFTir. Sans contrevenir à l'article 9 du Code Civil, à la réglementation en vigueur, en acceptant sa participation à la compétition ou manifestation pour laquelle il est engagé, le licencié :

- Garantit ne pas être lié par une exclusivité quelconque relative à l'utilisation, la reproduction ou la diffusion de son image ou de son nom,
- Autorise librement et à titre gratuit, la FFTir au même titre que toutes personnes physiques ou morales auxquelles elle pourrait se substituer, notamment ses organes décentralisés, à le photographier et le filmer dans le cadre de l'événement sportif auquel il participe,
- Concède, à titre gratuit, le droit de reproduire, modifier et diffuser les photographies et films ainsi réalisées aux stricts objectifs d'information, de formation, de communication et de promotion du tir sportif et de loisir, à des fins non commerciales, sur tous les supports légaux, pour une durée de 5 ans (à compter du premier jour de la manifestation concernée) tacitement renouvelable.

En cas de désaccord avec ces dispositions, le licencié devra, 10 jours avant le début de toute manifestation (date officielle mentionnée sur le calendrier national) ou 10 jours avant la date de reconduction, envoyer au siège social de la FFTir (38, rue Brunel - 75017 PARIS) son refus par lettre recommandée avec avis de réception.

Il pourra alors être identifié sur les lieux de pratique par un dossard de couleur différente à celle des autres participants.

A.1.2. Code vestimentaire

Il est de la responsabilité des compétiteurs d'être sur les stands de tir vêtus d'une manière appropriée à un événement Sportif. Tous les sports sont concernés par l'image qu'ils présentent au public et aux médias. Le tir doit grandir comme un sport qui se médiatise, les tireurs doivent donner une image positive de notre sport.

Pour remédier à cette situation et parvenir à un changement positif, le Comité Directeur prévoit les orientations suivantes sur les championnats de France :



Au niveau des échelons départementaux, régionaux et nationaux :

Tous les vêtements portés par les concurrents lors de ces compétitions devront être des tenues sportives appropriés pour les athlètes. Pour toutes les disciplines, les tenues dites « camouflage », « combat » ou « police » sont interdites.

Pour les disciplines ISSF : le port du jean bleu ou denim est interdit à tous les niveaux de la gestion sportive (y compris les étapes du circuit national ISSF). Concernant particulièrement les règles vestimentaires du pistolet et du plateau, l'objectif de la FFTir est de faire porter aux tireurs, dans les compétitions, des tenues sportives rappelant si possible l'appartenance à leur Club.

Durant les compétitions les athlètes doivent porter des chaussures conformes aux règles. Ils ne sont pas autorisés à porter tout type de sandales, ni à retirer leurs chaussures (avec ou sans chaussettes).

Pour les disciplines hors ISSF : Le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme, sans trous et sans découpes effilochées. Les commissions sportives proposeront pour la saison 2018/2019 des « dress-code » spécifiques.

La sanction pour un tireur qui ne portera pas une tenue jugée conforme sera une interdiction de participer au match du championnat départemental, régional ou national.

Au niveau national pour l'ensemble des disciplines, sur le protocole et les podiums seront autorisés :

- Pantalon de survêtement ou pantalon en toile de couleur unie. Jeans interdits.
- Pour la partie haute du corps : tenue de club ou haut de survêtement.
- Chaussures de sport ou de ville obligatoires.
- Tongs et sandales interdites.
- Short de couleur unie, (longueur minimum et maximum réglementée).
- Jupe autorisée (longueur minimum et maximum réglementée).

Contrôle systématique de la tenue lors du contrôle des équipements ou de la licence.

Mise en place sur tous les championnats de France d'une chambre d'appel – seules les personnes portant une tenue respectant ce règlement seront appelées sur le podium.



A.1.3. Dérogations

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la Section Compétition (par exemple les étapes des Circuits Nationaux) ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour raison valable, un tireur ne peut participer à son championnat départemental ou régional, il peut, **exceptionnellement et uniquement par écrit (mail ou courrier), demander une dérogation** pour être autorisé à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département ou d'une autre Ligue. Le formulaire de demande de dérogation est disponible sur le site ITAC. Ces dérogations seront accordées :

- **À l'échelon départemental** : par le Responsable Compétition de son département (RCD) ou par le Président du comité départemental (si pas de RCD) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.
- **À l'échelon régional** : par le Responsable Compétition Ligue (RCL) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.

Le Responsable compétitions départemental (RCD) et le Responsable compétition Ligue (RCL) ont toutes latitudes à leur niveau de compétence pour accepter ou refuser les demandes éventuelles de dérogation.

Les demandes de dérogations sont obligatoires même pour les tireurs appartenant à une Ligue n'organisant pas une discipline.

Il est de la responsabilité du tireur de demander, au RCD ou au RCL d'accueil les modalités d'inscription en joignant l'accord de sa dérogation. Il transmettra, aussitôt, la preuve et le résultat de sa participation au RCD de son Département ou au RCL de sa Ligue.

Cas des tireurs convoqués par la Direction Technique Nationale (réunions, stages, compétitions...) aux mêmes dates que les échelons qualificatifs de leur département ou Ligue :

Pour être prise en compte, la dérogation devra être impérativement accompagnée d'un résultat, indispensable pour le classement du tireur au palmarès du Championnat Régional concerné. Les tireurs se verront attribuer par ordre de priorité les résultats obtenus :

- Lors de l'événement pour lequel ils ont été convoqués,
 - Lors du championnat départemental concerné,
 - Lors du championnat de France de l'année précédente.
- Aucun autre résultat ne pourra être pris en considération.

Cas des tireurs faisant partie des collectifs nationaux de préparation ISSF (hors groupe Relève) :

En raison de leur planning de compétition internationale chargé, les tireurs inscrits sur la liste officielle des collectifs de préparation seront automatiquement qualifiés pour le championnat de France sans avoir à participer aux échelons qualificatifs.



Cette qualification automatique s'appliquera pour l'épreuve dans laquelle ils sont intégrés au collectif et :

- pour la saison 10 m : aux épreuves pistolet vitesse 10 m et standard 10 m pour les pistoliens et à l'Arbalète match 10 m pour les carabiniers,
- pour la saison 25/50 m : aux épreuves pour lesquelles les tireurs se seront engagées par écrit à participer en début de saison.

Les quotas de qualification afficheront le nombre maximum de places disponibles sur le championnat de France. A ce chiffre, devra être enlevé le nombre de tireurs faisant partie des collectifs pour connaître les places accessibles à la qualification par le biais des échelons qualificatifs.

A.1.4. Catégories d'âges

Poussins	PF/PG	nés après le 31/12/08
Benjamins	BF/BG	nés entre le 01/01/07 et le 31/12/08
Minimes	MF/MG	nés entre le 01/01/05 et le 31/12/06
Cadets	CF/CG	nés entre le 01/01/02 et le 31/12/2004
Juniors	JF/JG	nés entre le 01/01/99 et le 31/12/01
D1 - S1	D1/S1	nés entre le 01/01/74 et le 31/12/98
D2 - S2	D2/S2	nés entre le 01/01/59 et le 31/12/73
D3 - S3	D3/S3	nés avant le 01/01/59

Voir catégories spécifiques Arbalète et TSV dans les règles spécifiques.

A.1.5. Surclassements

Les tireurs ayant opté pour leur catégorie réelle ou de surclassement lors de la première compétition inscrite au calendrier de la Section Compétition, devront, **dans une épreuve donnée**, conserver cette même catégorie jusqu'à la fin de la saison sportive et ce pour toutes les compétitions officielles fédérales.

Les possibilités de surclassements sont définies comme suit :

- Le surclassement est autorisé dans toutes les catégories pour les adultes (D2, D3, S2 et S3). Exemple : S2 en S1 ou encore D3 en S1.
- Dans toutes les épreuves de la discipline Ecoles de Tir, **le surclassement est interdit quelle que soit la catégorie d'origine**.
- Seul le simple surclassement est autorisé pour les catégories MF et MG. Le double surclassement est autorisé pour les catégories CF et CG. Il peut ne pas l'être en fonction des spécificités des différentes disciplines et épreuves (voir règles spécifiques).

Le passage d'une catégorie à celle qui lui est immédiatement supérieure est considéré comme un simple surclassement.



Dans le cadre d'un surclassement, volontaire ou obligatoire, le tireur mineur doit être en possession d'une autorisation parentale de surclassement et d'un certificat médical de surclassement délivré par un médecin qualifié en médecine du sport ou un médecin agréé par la FFTir. Pour les tireurs majeurs (filles ou garçons) la licence validée par un médecin attestant de l'aptitude à la compétition est suffisante (certificat médical autorisé).

A.1.6. Inscriptions

A.1.6.1. Inscriptions individuelles

Pour une épreuve donnée, un tireur ne peut concourir individuellement que dans une seule catégorie :

- Dans sa catégorie réelle (définie par la date de naissance),
- Dans une catégorie de surclassement, si celle-ci est imposée au sein d'une épreuve, et dans les limites précisées pour chaque discipline, détail dans le tableau des quotas et points (§D)

A.1.6.2. Inscriptions par équipe

Le palmarès par équipe existe dans toutes les disciplines et épreuves. Ces palmarès sont calculés lors des championnats de France individuels à partir du moment où une équipe complète, dans une catégorie donnée, est engagée. Les règles propres à chaque discipline sont définies dans les parties spécifiques. Pour chaque catégorie concernée, l'équipe est composée de trois tireurs au minimum (deux tireurs dans les épreuves Para-tir), qualifiés et classés individuellement dans l'épreuve, sauf pour les disciplines et épreuves où un classement par équipe différent est établi et pour l'épreuve Double-trap (voir règles spécifiques Plateau). Pour les Ecoles de tir, les équipes mixtes sont autorisées dans chaque catégorie Poussin, Benjamin et Minime. Un Club ne peut engager qu'une seule équipe par épreuve et catégorie. Cette inscription se fait à l'aide des documents administratifs fournis par la FFTir dans les délais fixés.

Rappel : Ce sont les clubs qui donnent à la FFTir les noms des tireurs composant l'équipe avant la compétition et non la FFTir qui prend en compte les trois meilleurs scores des tireurs du club pour le classement par équipe.

A.1.7. Cas Particuliers

A.1.7.1. Étrangers

Les étrangers licenciés à la FFTir qui participent aux différents échelons verront leurs résultats apparaître sur le palmarès au rang qui leur revient avec la mention ET sans que le classement des autres tireurs n'en soit affecté. Ils recevront le cas échéant une médaille correspondant à leur performance, mais ne pourront revendiquer un quelconque titre ni une sélection en Equipe de France. Au maximum un seul tireur de nationalité étrangère, licencié à la FFTir, peut faire partie d'une équipe.



Rappel :

Dans le cadre des disciplines à quota, pour l'édification du palmarès national des championnats régionaux, les étrangers seront considérés comme tous les autres tireurs.

Déroulement des finales comportant un tireur ET

Tout étranger s'il veut participer à un échelon qualificatif ou à un championnat de France devra être en possession d'une licence fédérale à jour. La seule exception à cette règle sera le cas d'un double classement lors du championnat de France (classement championnat de France et classement international – ex : TSV)

Accès aux finales :

Le nouveau format des finales ISSF par élimination nécessite de préciser les modalités d'accès des étrangers à ces finales. Ces modalités d'accès sont détaillées par épreuve ci-dessous :

Épreuves Pistolet et Carabine 10 m – Carabine 3x40 à 50 m :

- **1 étranger maximum sera accepté en finale (sous réserve de qualification pour celle-ci) – 8 tireurs tireront donc la finale**
- le résultat fait par l'étranger n'altère pas le classement des français entre eux.

Épreuves Pistolet vitesse 25 m, Pistolet 25 m, Pistolet vitesse 10 m et Plateau :

- **aucun tireur étranger ne sera accepté en Finale**

Pour les épreuves IAU, tous les étrangers qualifiés sont acceptés en finale en fonction des places disponibles.

A.1.7.2. Tireurs handicapés Physiques

Le ministère en charge des sports a donné à la Fédération Française de Tir par [arrêté du 31 décembre 2016](#) la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport pour organiser l'activité Para-tir jusqu'au 31 décembre 2020.

En conséquence, les tireurs en situation de handicap n'ont plus besoin de prendre une licence à la FFH pour participer aux compétitions de tir organisées par la FFTir et ses organes déconcentrés (département et Ligue) sauf cas particuliers des participants au championnat de France des Jeunes Para-Tir (voir règles spécifiques).

"Pour les compétiteurs qui ont besoin d'un assistant de chargement sur le pas de tir lors de leurs épreuves (tireurs classifiés SH2 ou VI), l'assistant devra se présenter au contrôle des équipements pour récupérer un dossard spécifique lié au tireur qu'il assiste. **Il doit pour cela soit être licencié à la Fédération Française de Tir, soit s'identifier (Nom, prénom, adresse et téléphone) pour une question d'assurance.**"



Pour les épreuves WSPS et Jeunes Para-tir (voir règles spécifiques) :

Les tireurs en situation de handicap doivent simplement être licenciés à la Fédération Française de FFTir, pour participer aux différents échelons de qualification et aux Championnats de France. Pour la participation à la coupe de France Jeunes Para-tir, seul la licence à la Fédération Française Handisport est obligatoire.

Pour toutes les épreuves, un classement spécifique réservé aux tireurs en situation de handicap est géré par la FFTir sur toutes les épreuves et à tous les échelons. Pour les épreuves adultes 10 m, 25 m et 50 m, Plateau et Arbalète field, les championnats de France se feront concomitamment avec ceux des tireurs valides.

Pour toutes les épreuves Jeunes Para-tir : la FFTir utilisera un programme spécifique détaillé dans les règles spécifiques (catégories d'âges, programmes de tir, calendrier spécifiques) et maintiendra un championnat de France et une coupe de France Jeunes Para-tir différent de celui des Ecoles de tir.

Les échelons qualificatifs pour ces épreuves Jeunes Para-Tir seront organisés soit en même temps que les échelons Ecoles de tir, soit de manière séparée suivant les Liges.

Tout tireur s'engageant dans une épreuve valide ne pourra pas concourir dans la même épreuve Para-tir.

Pour toutes les autres épreuves :

Ils verront leurs résultats apparaître dans le palmarès FFTir au rang qui leur revient avec la mention HP sans que le classement des autres tireurs n'en soit affecté. Ils pourront le cas échéant participer aux finales en fonction des places disponibles, et recevoir une médaille ou un diplôme correspondant à leur performance. La FFTir leur permettra, dans la mesure de la capacité d'accueil des stands, une qualification hors quota ou hors point de qualification pour les championnats de France, sous réserve de participation aux échelons qualificatifs.

A.1.7.3. Hors Match

L'inscription hors match HM permet de figurer au palmarès à la place déterminée par le score, mais interdit la délivrance d'une récompense ou d'un titre (problèmes médicaux, participation avec dérogation de lieu pour obtenir une qualification...). Cette inscription concerne également les tireurs non qualifiés au championnat de France qui tirent leur épreuve pratique du Brevet professionnel ou du Brevet Fédéral. Ils ne pourront pas participer au classement par équipe.

A.1.8. Records

Les records, tant en individuel que par équipe, ne peuvent être homologués que si un classement officiel est établi. Les records de France individuels et par équipe peuvent être établis dans les catégories officielles au niveau international de toutes les épreuves gérées par la FFTir. Cependant, pour promouvoir les catégories jeunes, des records de France sont établis dans les catégories de PF à CG.



Un tireur classé dans sa catégorie réelle peut établir et battre un record de France dans la (les) catégorie (s) d'âge supérieure (s) sous réserve que le programme des épreuves soit identique. Un tireur surclassé peut établir et battre un record de France soit :

- Dans sa catégorie réelle,
- Dans sa catégorie de surclassement,
- Dans les deux.

Les records de France, pour être homologués, ne peuvent être réalisés :

- à l'échelon national qu'aux :
 - Championnats de France,
 - Sélections Nationales.
- à l'échelon international que dans le cadre des équipes de France sélectionnées par la FFTir.

La liste des records de France est disponible sur le site internet fédéral et est mise à jour régulièrement.

A.1.9. Mutations

L'article 9 du règlement intérieur décrit la procédure à suivre pour demander une mutation en cours de saison ainsi que les conditions de validité d'une telle demande.

Ce texte sous-entend que la mutation n'est autorisée, en cours de saison sportive, que si le tireur n'a participé à aucune compétition inscrite au calendrier de la Gestion sportive. Par « saison sportive », on entend la période de l'exercice fédéral qui commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante. **Une exception sera faite si le président du club quitté ne s'oppose pas à cette mutation.** Dans ce cas elle pourra être acceptée même si le tireur concerné a déjà tiré un échelon qualificatif dans une discipline.

Toutefois, les compétitions nationales de la Section Compétition organisées après le 1^{er} septembre (exemple : championnat de France 300 m) et rattachées, sur le plan sportif, à la saison précédente seront considérées, au plan des mutations, comme faisant partie de la saison antérieure.

La mutation ne devient effective que lorsque le Président de la société de tir quittée a fait suivre au nouveau Président les documents administratifs et sportifs concernant l'intéressé, ou, en l'absence de transfert de ce dossier, 15 jours après l'envoi de la lettre recommandée de démission au Président de la société quittée. Il est donc indispensable que la procédure de mutation soit enregistrée **par le système ITAC** au minimum un mois avant la date de la 1^{re} compétition officielle des épreuves qualificatives de la Gestion sportive à laquelle souhaite participer l'intéressé.



A.1.10. Podiums

En cas de refus de monter sur le podium ou de manifestation hostile envers l'organisation, la disqualification du tireur sera prononcée et le classement sera modifié en conséquence.

Si la personne est excusée au moment de la remise des médailles, elle peut se faire représenter par une personne qui restera au pied du podium pour prendre sa médaille.

Si le tireur n'est pas excusé, la médaille ne sera ni distribuée, ni envoyée. Il en va de même pour les podiums par équipe.

Tenue sur le podiums : voir A.1.2. Code vestimentaire



A.2. ORGANISATION

Conformément aux différents articles du Titre V du Règlement Intérieur de la FFTir (Organisation des Compétitions), l'organisation du tir sportif est définie comme suit :

A.2.1. Principes de qualifications aux Championnats de France

DISCIPLINES	PRINCIPES DE QUALIFICATION	ÉCHELONS QUALIFICATIFS
SILHOUETTES MÉTALLIQUES	2 ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX QUALIFICATIFS EN 1 OU 2 FOIS (point minimum à réaliser)	CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX OU INTERDÉPARTEMENTAUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
BENCH-REST	QUALIFICATION AU TOTAL DU MEILLEUR RESULTAT	MATCHS DE QUALIFICATION
CARABINE 22 HUNTER	QUALIFICATION DES 30 MEILLEURS DU CLASSEMENT NATIONAL	MATCHS DU CIRCUIT NATIONAL
ARBALÈTE MATCH 30M	2 ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
ÉCOLES DE TIR PLATEAU PLATEAU	RÉGIONAUX <u>OBLIGATOIRES</u>	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
TIR SPORTIF DE VITESSE	PARTICIPATION À UNE ÉPREUVE DU CIRCUIT NATIONAL	MATCHS DU CIRCUIT NATIONAL
JEUNES PARA-TIR	2 ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
PARA-TIR	2 ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS TIREURS EN FONCTION DES QUOTAS DÉFINIS DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNATS REGIONAUX
10 MÈTRES 25-50 MÈTRES ARBALÈTE FIELD 18M ARBALÈTE FIELD IR900 ÉCOLES DE TIR CIBLE CIBLE MOBILE TIR ARMES RÉGLEMENTAIRES 300M ARMES ANCIENNES	2 ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS TIREURS EN FONCTION DES QUOTAS DÉFINIS DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX



A.2.1.1. Principe de qualification par quota

Le principe de qualification aux épreuves des disciplines suivantes 10 m, 25-50-300 m, Écoles de tir 10 m, TAR, Carabine 22 hunter, Arbalète field 18m et Arbalète field IR900, Armes anciennes et Para-tir, s'effectue par un système de quota.

Un nombre de places a été déterminé en fonction de chaque catégorie. Il est obtenu en classant les tireurs à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors :

- du championnat régional,
- du match de qualification,
- des matchs du circuit national 22 hunter
- du match validé par la DTN dans le cadre d'une dérogation (voir A.1.3.).

Les tireurs ex-aequo seront départagés selon la méthode des barrages dans le respect des règles en vigueur des fédérations internationales, sauf pour les disciplines ISSF se tirant sur cible papier : le barrage au nombre de mouches sera remplacé par celui de la dernière série.

Ainsi, pour les départements et les Liges qui organiseront certaines épreuves sur cibles électroniques, ils devront impérativement appliquer le règlement des barrages correspondant aux cibles papier afin de préserver l'équité.

Le classement sera établi avec les palmarès nationaux des championnats régionaux par épreuve et catégorie. Le nombre de tireurs qualifiés dans chaque épreuve et catégorie est précisé dans les tableaux spécifiques à chaque discipline (voir annexe tableaux).

A.2.1.2. Autres principes de qualification

Les seules épreuves concernées sont :

- l'Arbalète match 30 mètres.
- le Bench-rest
- le Plateau (adultes et Écoles de tir)
- la Silhouette métallique
- le TSV
- la coupe de France Jeunes Para-tir

Voir Règles spécifiques, principes et barèmes pour chaque discipline.

A.2.2. Organisation des échelons qualificatifs

Le Responsable Compétition Ligue, sous couvert du Conseiller Technique Régional lorsqu'il y en a un dans la Ligue, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale.

Conformément au Titre V du Règlement Intérieur de la FFTir (Organisation des Compétitions), article 42, « *les comités départementaux et les Liges ont vocation à organiser les compétitions à leur échelon dans toutes les disciplines en fonction des directives de la Direction Technique Nationale. Le déroulement des épreuves devra être entièrement conforme aux dispositions définies dans le Règlement Gestion sportive et aux règlements sportifs spécifiques à celles-ci. L'organisation ne pourra y apporter aucune modification sans accord préalable de la Direction Technique Nationale.* ».



Des aménagements quant à l'application du règlement de la Gestion sportive sont possibles lorsque, notamment, les installations ou stands n'existent pas dans un département ou dans une Ligue. Les dérogations sont données par le Directeur Technique National.

A.2.3. Programme

À tous les niveaux de la Gestion sportive, les tireurs effectuent un tir complet conforme aux différents règlements Internationaux, Nationaux et aux règles spécifiques à chaque épreuve :

- Ce tir doit correspondre au programme des championnats de France.
- Des « finales » peuvent être organisées dans certaines épreuves. Les titres seront alors décernés à l'addition des résultats du match classique et de la finale. Seul comptera pour une qualification en vue des championnats ultérieurs le total obtenu au match classique avant finale.

Au championnat de France, en fonction du nombre de participants de la même catégorie inscrits dans une épreuve, plusieurs séries pourront être organisées. Dans ce cas, pour les épreuves comprenant une finale, la sélection des finalistes sera effectuée à partir du classement général établi à l'issue des résultats des différentes séries.

Pour les épreuves ne comprenant pas de finale, le palmarès sera établi à partir du classement général effectué avec les résultats des différentes séries.

A.2.4. Calendrier

Les dates et lieux des championnats de France et des sélections nationales, ainsi que les dates limites d'organisation des championnats régionaux ou matchs de qualifications sont fixés par la FFTir (voir calendrier). Le cas échéant, des modifications peuvent y être apportées. Dans ce cas, le calendrier réactualisé sera diffusé dans les organes de communication de la FFTir.

Les nouvelles modalités de qualification mises en place (quota) nécessitent le respect le plus strict des dates limites, d'organisation de tous les échelons qualificatifs, fixées par la FFTir et notamment celles des championnats régionaux. Ces directives doivent être impérativement suivies (voir calendrier) et aucune dérogation ne sera accordée.

Dans le cadre ainsi déterminé, les Ligues ont toute latitude pour établir leur calendrier et déterminer les dates d'organisation des championnats départementaux ou d'en fixer les dates limites. Elles doivent envoyer ces informations à la FFTir avant le début de tout championnat.



A.2.5. Arbitrage

A.2.5.1. Site d'accueil

Pour les installations temporaires :

Les lieux temporaires recevant l'organisation des échelons qualificatifs doivent être conformes aux normes sportives de chaque discipline. Le jury constitué lors de ces manifestations doivent s'assurer de cette conformité sportive et dresser un PV de conformité à afficher sur le lieu du championnat. A cet effet les jurys d'homologation des installations sur les différents échelons doivent faire part de leurs remarques pendant le montage des installations afin que les organisateurs aient le temps de procéder aux modifications qui s'avèreraient nécessaires.

Pour les stands de tir :

Si les compétitions se déroulent sur un stand de tir, celui-ci doit avoir reçu l'homologation fédérale.

A.2.5.2. Organisation

Les règles d'arbitrage, conformément aux règlements officiels, sont celles définies par la FFTir à la date de la manifestation.

Les modifications éventuelles du règlement ISSF ne pourront s'appliquer de manière totale ou partielle en France qu'à compter du 1^{er} septembre 2018.

Rappel sur le nouveau décompte des points des disciplines ISSF :

Pour l'épreuve carabine 10 m, les points sont comptés pour les échelons régionaux et départementaux ainsi que pour le circuit national, au dixième et ce pour toutes les catégories.

Pour l'épreuve carabine 60 balles couché 50 m, les points seront comptés pour l'échelon régional, départemental et pour le circuit national au dixième **pour toutes les catégories**.

Dans le but d'uniformiser la présentation des plans de tir pour les compétitions ISSF, c'est l'heure du 1^{er} coup de match (et non l'heure de début de la période de préparation et d'essai) qui sera affichée sur ceux-ci dorénavant et à tous les niveaux qualificatifs.

Les compétitions régionales sont organisées en coordination avec le Responsable Compétition Ligue et le CTR ou le CTN faisant fonction de CTIR lorsque la Ligue en possède un et, dans la mesure du possible, d'un membre de la CNS pour les matchs de qualification.

- Championnats départementaux

L'arbitrage est organisé par la Commission Départementale d'Arbitrage. Elle s'assure le concours d'au moins un arbitre national désigné obligatoirement par la Ligue.

- Championnats régionaux

L'arbitrage est organisé par la Commission Régionale d'Arbitrage. Elle s'assure le concours d'au moins un arbitre national.



- Matches de qualification

L'arbitrage est organisé par la Commission Nationale d'Arbitrage. Elle s'assure le concours dans la mesure du possible d'un Membre de la CNS.

- Championnat de France et sélections nationales

L'arbitrage est organisé par la Commission Nationale d'Arbitrage en coordination avec la Direction Technique Nationale.

A.2.5.3. Vérifications des Résultats

- Pour les disciplines « Cible » :

Au niveau national, s'il y a contestation du résultat, le tireur aura accès à ses cartons uniquement s'il pose une réclamation. En revanche, aux niveaux départemental et régional, les comités départementaux et les Ligues ont toute latitude pour en autoriser l'accès.

Lors des tirs sur cibles électroniques, le tireur peut, à sa demande, disposer de la bande de résultats dès la fin du délai de réclamation.

- Pour les disciplines Plateau, Silhouette métallique, T.S.V. et Arbalète field :

À tous les niveaux des échelons qualificatifs, à la fin de chaque planche (ou série), le tireur peut vérifier la transcription de son résultat. Il signe la fiche de contrôle.

Rappel :

Les résultats indiqués sur les fiches d'engagement au championnat de France sont visés impérativement par le Responsable Compétition Ligue ou son représentant.

A.2.6. Récompenses

Les comités départementaux et les Ligues ont toute latitude pour l'attribution des récompenses lors des championnats organisés à leur échelon.

A.2.7. Palmarès

Les palmarès des championnats organisés devront porter obligatoirement les mentions suivantes :

- Échelon qualificatif concerné,
- Nom du stand,
- Nom du département ou de la Ligue organisatrice,
- Dates et lieu de la compétition,
- Épreuve et catégorie,
- Numéro de licence des tireurs,
- Niveaux qualificatifs si nécessaires.
- Responsable de l'officialisation des palmarès.

Dans le cadre des disciplines pour lesquelles la qualification dépend des quotas de participants (10 m, 25-50-300 m, Ecoles de Tir 10 m, Arbalète field, TAR et TSV), le palmarès doit correspondre très exactement au format nécessaire à l'exploitation rapide des données par l'OCC-FFTir.



A.3. CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX OU DÉPARTEMENTAUX

A.3.1. Qualification

L'accès aux championnats départementaux ou interdépartementaux est libre. Cette participation est obligatoire, dans certaines disciplines (voir A.2.1 Principes de qualification aux championnats de France).

A.3.2. Buts

Délivrer le titre de champion départemental individuel et par équipe dans chaque épreuve et catégorie prévues.

Qualifier pour les championnats régionaux.

Qualifier directement pour les championnats de France les tireurs ayant réalisé le minimum à faire 1 fois (sous réserve de participation au championnat régional).

Permettre aux tireurs de réaliser le minimum à faire 2 fois leur autorisant une qualification ultérieure au championnat de France, sous réserve de confirmation au cours de l'échelon régional.

Les fiches d'engagement pour les championnats de France ne seront remises aux tireurs qui se seraient qualifiés en 1 fois lors du championnat départemental qu'à l'issue du championnat régional.

A.3.3. Résultats

Le comité départemental organisateur de la compétition envoie, dans les 5 jours qui suivent, le palmarès aux comités départementaux ayant éventuellement participé, au Responsable Compétition Ligue et à l'OCC-FFTir.



A.4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

A.4.1. Qualification

Pour chaque épreuve et catégorie données, les Ligues fixeront des points d'accès obligatoirement inférieurs d'au moins 5 points à ceux fixés pour la qualification à faire en 2 fois, lorsqu'ils existent, pour l'accès aux championnats de France.

Les Ligues peuvent, si elles le souhaitent, utiliser le principe des quotas de places dans le cadre de l'accès au championnat régional (voir A.2.1.1.).

Ou encore, autoriser aux tireurs l'accès libre aux championnats régionaux, à condition qu'ils aient participé au championnat départemental.

La participation aux championnats régionaux est obligatoire, sauf pour les disciplines Bench-rest, Carabine 22 hunter et Tir sportif de vitesse, dont les principes de qualification sont différents.

A.4.2. Buts

Délivrer le titre de champion régional individuel et par équipe dans chaque épreuve et catégorie prévues.

Qualifier directement pour les championnats de France les tireurs ayant participé au championnat régional ou réalisé :

- Le point minimum à faire 1 fois,
- Le point minimum à faire 2 fois, déjà obtenu une première fois lors des championnats départementaux,
- Un résultat leur permettant d'être sélectionné dans le cadre des quotas de participation.

A.4.3. Résultats

À l'issue de la compétition, le Responsable Compétition Ligue envoie le palmarès des championnats à l'OCC-FFTir avant la date limite (voir calendrier). Ce palmarès envoyé sous forme de fichier « ISIS » doit correspondre au format informatique défini par la FFTir et particulièrement dans le cas des disciplines à quota où le classement des tireurs permet ou non leur qualification et le cas échéant :

- Donne aux tireurs qualifiés que ce soit lors de l'échelon départemental ou de l'échelon régional, après y avoir apposé sa signature et son tampon, la fiche d'engagement aux championnats de France en individuel et par équipe, en y inscrivant le nombre d'épreuves dans lesquelles le tireur est qualifié et souhaite concourir et les résultats correspondants obtenus lors des championnats départementaux et régionaux.



A.5. MATCHS DE QUALIFICATION BENCH-REST

La liste officielle des matchs de qualification aux championnats de France est définie dans les règles spécifiques de la discipline en début de saison sur proposition de la CNS Bench-rest à la Direction Technique National et sera diffusée dans les organes de communication de la FFTir.

A.5.1. Qualification

L'accès aux matchs de qualification est libre.

A.5.2. Buts

Constituer un des tirs de classement pour :

- Le championnat régional,
- La qualification aux championnats de France,
- La composition des équipes de France

A.5.3. Résultats et fiches d'engagements

À l'issue de chaque match de qualification et sous couvert du Responsable Compétition Ligue, le Président de la CNS ou son représentant envoie le palmarès :

- À l'OCC-FFTir avant la date limite (voir calendrier sur le site internet de la FFTir),
- Aux Responsables Compétition Ligues concernées.

À l'issue de tous les matches de qualification il donne, sous couvert du Responsable Compétition Ligue, aux tireurs présents et qualifiés après y avoir apposé sa signature, la fiche d'engagement aux championnats de France en individuel et par équipe, en y inscrivant le nombre d'épreuves dans lesquelles le tireur est qualifié et souhaite concourir, et le classement obtenu.



A.6. MATCHS DU CIRCUIT NATIONAL TSV

La liste officielle des matchs du circuit national TSV qualificatifs aux championnats de France, est définie en début de saison par la CNS Tir sportif de vitesse. Elle est diffusée dans les organes de communication de la FFTir.

A.6.1. Qualification

L'accès aux matchs du circuit national est libre et s'effectue sous couvert des responsables TSV et Présidents des clubs habilités pour cette discipline.

A.6.2. Buts

- Constituer un classement sur ces matchs
- permettre l'accès aux championnats de France.

A.6.3. Résultats et inscriptions

À l'issue de chaque match du circuit, le responsable de l'organisation envoie le palmarès :

- À l'OCC-FFTir avant la date limite (voir calendrier sur le site internet de la FFTir),
- Aux Présidents des clubs habilités pour le TSV.
- A tous les RCL par le biais du service OCC.

À l'issue de tous les matchs du circuit, les tireurs ayant participé à au moins un match, peuvent s'inscrire aux championnats de France.

Les tireurs s'inscrivent directement à ceux-ci sur le site internet dédié.



A.7. CHAMPIONNATS DE FRANCE

A.7.1. Qualification

La qualification d'office aux championnats de France ne peut être accordée, pour motif exceptionnel, que sur dérogation du Directeur Technique National. Les modalités de qualification sont définies pour chaque épreuve.

A.7.2. Inscriptions individuelles et par équipe – Disciplines sans Quotas

Pour la saison 2018/2019, les inscriptions pour le championnat de France dans ces disciplines, pour les tireurs ayant réalisés les points de qualification, se feront par le biais du système de fiches d'engagement cartonnées.

Les fiches d'engagement seront distribuées aux tireurs qualifiés individuellement à l'issue, soit :

- Des championnats régionaux Silhouette métallique
- Des matchs de qualification pour le Bench-rest

Elles doivent être envoyées, dûment complétées à l'OCC-FFTir avant la date limite. (Voir calendrier sur le site internet de la FFTir). Toute réception hors délai entraînera la nullité des engagements tant en individuel que par équipe. **La FFTir publie sur son site internet la liste définitive des qualifiés et confirme par mail, aux clubs, la liste des tireurs qualifiés.**

Des épreuves Para-tir seront en accès open pour les championnats de France :

- FA (Arbalète field)
- R10 et R11 (Déficients visuels)
- PT1, PT2 et PT3 (Plateau)

Equipe : Les compositions d'équipe doivent être communiquées aux services de la FFTir par le biais de la fiche d'engagement type disponible sur le site internet fédéral. Les modifications liées à la composition des équipes peuvent se faire sur place jusqu'à la veille du jour de tir de l'épreuve et de la catégorie concernées.

A.7.3. Inscription individuelle et par équipe – Disciplines à Quota de places et disciplines Plateau :

L'inscription individuelle pour le championnat de France dans ces discipline, pour les tireurs étant qualifiés par le système de quotas de qualification, est validée par le président du club via l'interface ITAC, y compris pour les tireurs Para-tir dès cette année. Les présidents de club peuvent consulter les modalités pratiques d'inscription sur le site internet fédéral.

À l'issue des Championnats régionaux, la FFTir établit le classement des tireurs par épreuve et catégories concernées (palmarès national des championnats régionaux - voir A.2.1.1.) et publie **les listes des tireurs qualifiés sur le site internet de la FFTir avec la date limite de validation des listes d'inscription par chaque club sur l'interface ITAC.**



A la date limite, la FFTir publie sur son site internet la liste définitive des qualifiés et en informe par mail les correspondants de club (référencés sur ITAC) par le biais de la confirmation d'engagement et de la facture.

Les compositions d'équipe doivent être communiquées aux services de la FFTir par le biais de la fiche d'engagement type disponible sur le site internet fédéral. Les modifications liées à la composition des équipes peuvent se faire sur place avant qu'un des membres de l'équipe n'ait commencé son tir.

A.7.4. Buts

Selon l'épreuve et la catégorie concernées :

- Délivrer le titre de champion de France individuel et par équipe,
- Constituer le cas échéant, un tir de sélection nationale.
- Permettre, dans les catégories et disciplines concernées, aux meilleurs tireurs du classement d'accéder aux sélections nationales.
- Constituer pour certaines disciplines l'un des tirs permettant aux tireurs de figurer au classement national.

A.7.5. Résultats

Les palmarès sont établis par la Direction Technique Nationale, service OCC-FFTir, et diffusés dans les organes de communication de la FFTir.

A.7.6. Récompenses

Au cours des championnats de France, des récompenses sont décernées dans toutes les épreuves et catégories prévues. Un tireur ayant obtenu une médaille, en individuel ou par équipe, doit être présent, en tenue appropriée à la cérémonie de remise des prix. En cas de force majeure justifiant son absence, la médaille pourra, lors de la cérémonie, être remise à un représentant de son club, de son département ou de sa Ligue.

A.7.6.1. Classement individuel

1 médaille d'or, 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze pour les trois premiers en fonction de la place obtenue et 1 diplôme pour chaque tireur classé dans les six premiers, ou pour les finalistes dans les épreuves pour lesquelles une finale est organisée. Les tireurs classés de la 4^e à la 6^e place (ou 8^e pour les épreuves avec finale) ne seront plus appelés au podium. Les diplômes seront à récupérer auprès de l'accueil FFTir sur la compétition.

Une remise de médailles sera effectuée à la condition qu'un minimum de 3 tireurs participent à la l'épreuve/catégorie dans laquelle ils se sont engagés. (moins de 3 tireurs, pas de titre, pas de médaille).



A.7.6.2. Classement par équipe

Lors des championnats de France individuels chaque membre d'une équipe de club recevra selon la place obtenue, 1 médaille d'or, 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze, et 1 diplôme pour chacun des 3 premiers Clubs. Ces diplômes seront à récupérer auprès de l'accueil FFTir.

A.7.7. Match Mixte par équipe à 10 m

L'ISSF a mis en place une nouvelle épreuve au niveau international appelé Match Mixte par Equipe. La FFTir a décidé d'instaurer cette nouvelle épreuve au pistolet et à la carabine 10 m pour la saison 2018/2019, uniquement au niveau national.

Cette épreuve par équipe mixte se déroule en deux phases lors du championnat de France 10 m :

- un match de qualification en 40 coups par tireur (80 coups au total de l'équipe)
- puis une phase finale éliminatoire

Le détail des modalités de tir est consultable sur le règlement ISSF sur le site internet fédéral.

A.7.7.1. Catégories et composition d'équipe

Chaque équipe doit respecter la mixité.

2 catégories sont au programme de la compétition :

- **catégorie jeune : pour les tireurs des catégories CF, CG, JF et JG (surclassement des MF et MG interdit)**
- **catégorie Adulte : pour les tireurs des catégories S1 et D1**

Pour pouvoir faire partie d'une équipe, les tireurs des catégories S2, S3, D2 et D3 doivent participer aux échelons individuels de la gestion sportive en catégorie S1 ou D1.

Un tireur étranger maximum peut faire partie de l'équipe.

Une équipe peut être composée de deux tireurs inscrits sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports.

A.7.7.2. Qualification pour le championnat de France

Chaque club peut engager 2 équipes dans chacune des catégories au programme.

La qualification pour le championnat de France se déroule selon les modalités suivantes :

- le club communique au RCL de sa ligue, la ou les fiches d'inscription pour le tour régional qualificatif avant le 1^{er} jour du championnat régional.

les 40 1^{ers} coups de match du championnat régional individuel sont pris en compte comme score pour chaque tireur membre de l'équipe identifiée. **Il est donc obligatoire d'être qualifié pour le championnat régional individuel pour faire partie de cette équipe.**

- à l'issue de ce tour régional, les résultats des équipes sont communiqués par les RCL à la FFTir qui établit un classement. Les 42 premières équipes de chaque catégorie sont qualifiées pour l'épreuve mixte du championnat de France.

La composition des équipes peut être modifiée entre la phase de qualification régionale et le championnat de France. Pour faire partie d'une équipe, il n'est pas nécessaire d'être qualifié pour le championnat de France en individuel.



B. RÈGLES SPÉCIFIQUES





B.1. RÈGLES SPÉCIFIQUES ARBALÈTE MATCH & FIELD

B.1.1. Participation

B.1.1.1. Programme individuel

Catégorie spécifique Arbalète field : Vétérans Arbalète, VA, nés avant le 01/01/64.

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

107 - Arbalète match 10 m : JG, D1, et S1.

030 - Arbalète match 30 mètres : S1.

025 - Arbalète field 18 m : CG, JG, D1, S1 et VA

900 - Arbalète field 2 x IR 900 : CG, JG, D1, S1 et VA

Rappel : En application du nouveau règlement IAU, les compétitions Arbalète match 10 m S1 se feront désormais sur 40 coups et non plus 60.

B.1.1.2. Équipes

Classement par équipe établi pour toutes les épreuves Arbalète field et Arbalète match.

B.1.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A), règles spécifiques suivantes, tableaux des points de qualification (épreuves 30 m) et tableaux des quotas de participation (épreuves 10 m, 18 m et IR900) (§D). Les différents échelons de la Gestion sportive et le Championnat de France se tireront dans les catégories prévues dans la Gestion sportive.

Les championnats régionaux et départementaux Arbalète 18 m se feront **impérativement** à 18 m sur la cible trispot 18 m.

Finales :

- Arbalète match 10 m : JG, D1 et S1.
- Arbalète match 30 m : S1.
- Arbalète field 18 m : CG, JG, D1, S1 et VA.



B.2. RÈGLES SPÉCIFIQUES CARABINE 10, 50 & 300 M ET CIBLE MOBILE 10 & 50 M

B.2.1. Participation

B.2.1.1. Programme individuel

Programme de tir des épreuves Carabine 10 m suite à l'évolution du règlement ISSF :

- tir sur 60 coups pour les CG, CF, JF, JG, D1, D2, S1, S2 et S3
- tir sur 40 coups pour les D3

Rappel : l'épreuve 60 balles couché à 50 m sera comptabilisée au dixième à tous les échelons, dans toutes les catégories.

Exception possible pour les championnats départementaux : Il est convenu que les Ligues peuvent décider de faire tirer leurs championnats départementaux au point entier, pour cette épreuve, mais dans ce cas l'ensemble des départements de la Ligue doit mettre en place ce dispositif de comptage. Les modalités de tir doivent être les mêmes (1/10^e ou point entier) pour tous les départements de la Ligue.

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

104 - Carabine 10 m : CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3.

501 - Carabine 60 balles couché 50 m : MF, MG, CF, CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3.

502 - Carabine 3 x 20 50 m : CF, CG, S2.

503 - Carabine 3 x 40 50 m : JF, JG, D1, S1.

300 - 60 balles couché 300 m : JG, D1, S1, S2, S3

301 - Carabine 3 x 20 standard 300 m : S1,

302 - Carabine 3 x 20 sport 300 m : S2

303 - Carabine 3 x 40 300 m : S1, D1

109 - Cible mobile 10 m (30 + 30 coups) : JG, S1, S2, D1

110 - Cible mobile mixte 10 m (20 + 20 coups) : JG, S1, S2, D1

505 - Cible mobile 50 m (30 + 30 coups) : JG, S1, S2

506 - Cible mobile mixte 50 m : JG, S1, S2

A partir de la saison 2019/2020, les CG et CF tireront l'épreuve 3 positions à 50 m sur un format de 3x40 coups.

Toutes les armes mentionnées dans le tableau ci-dessous doivent correspondre aux normes spécifiques définies par les règlements internationaux pour les épreuves 300 m dans les catégories concernées.

ÉPREUVES 300 m			
CATÉGORIE	60 balles couché	3 x 20	3 x 40
JG	Libre		
D1*	Sport ou Libre		Libre
S1	Libre	Standard	Libre
S2	Libre	Libre	
S3	Libre		

- Les D1 peuvent tirer avec une carabine « Libre » ou « Sport » au niveau national.
- Au niveau international, ces deux épreuves se tirent avec des armes "Sport".



B.2.1.2. Équipes

Classement par équipe établi pour toutes les épreuves Carabine et Cible mobile.

B.2.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A), règles spécifiques suivantes et tableaux des quotas de participation (épreuves 10 et 50 et 300 mètres et Cible Mobile) (§D).

B.2.2.1. Carabine 10 et 50 m

Sur le championnat de France 50 m, si le nombre de tireurs qualifiés dans une catégorie est supérieur au nombre de places disponible dans une série de tir, deux éliminatoires seront organisés. Le règlement ISSF servira à déterminer les qualifiés pour le match final qui sera suivi d'une finale éventuelle.

L'épreuve carabine 3 x 20 à 50 m ne peut, en aucun cas, être organisée conjointement avec l'épreuve carabine 60 balles couché.

Finales :

- Carabine 10 m : CF, CG, JF, JG, D1, et S1.
- Carabine 3 x 40 50 m : JF, JG, D1 et S1.

B.2.2.2. Carabine 300 m

Dans l'épreuve carabine 60 balles couché à 300 m et pour toutes les catégories, pour être qualifié au championnat de France, il faut entrer dans les quotas lors des championnats régionaux. Il est rappelé aux départements et Ligues qui organisent leurs championnats sur des installations de tir à 200 m que la cible à utiliser est la cible « C200/300 » qui est l'exacte reproduction de la cible C300 à 200 m.

Pour les épreuves carabine 3 positions 300 m (3 x 20 et 3 x 40), l'accès direct est possible **dans la limite des places disponibles** à condition que le tireur concerné ait participé dans ces mêmes épreuves aux championnats de France 50 m de la saison sportive en cours et sous réserve d'être qualifié dans une autre épreuve 300 m.

B.2.2.3. Cible mobile

Pour les catégories juniors filles, elles doivent se surclasser en dames ou en juniors garçons dès les départementaux.

Finales : Cible mobile 10 m - Medal match : JG, D1, et S1

B.2.3. Coupe de France des clubs à 300 m

B.2.3.1. Participation - Composition des équipes de clubs

Les équipes sont composées de deux tireurs, avec au minimum un tireur "Dame" ou "Jeune" (Cadet ou Junior de moins de 20 ans). Tous les surclassements prévus par les règles générales (§A) sont autorisés. Chaque club ne peut engager que deux équipes maximum. Le club transmettra la composition de son équipe à la FFTir par email à l'adresse occ-fftir@fftir.org au moins un mois avant le début du championnat de France.



B.2.3.2 Déroulement

Elle sera organisée lors du championnat de France 300 m. Les clubs doivent inscrire leurs équipes par le biais de la fiche d'inscription disponible sur le site internet fédéral.

La compétition se déroule en 2 parties :

- la première en match de qualification 40 cartouches pour chaque tireur,
- une phase finale pour les 8 premières équipes.

Une même équipe tire sur un même poste. Pour le premier tireur 15 minutes de préparation. Puis début du match – 1h45 pour les 2 tireurs, essais en début de match. Quand le 1^{er} tireur a tiré ses 40 coups il laisse sa place à son co-équipier qui fait ses essais et enchaine sur ses 40 coups de match.

A l'issue du match de qualification une finale pour les 8 premières équipes (16 tireurs) est organisée.

Déroulement de la finale :

Les points de finale se font en additionnant les points des 2 tireurs de l'équipe. Le comptage s'effectue au 1/10^e.

Présentation dans la chambre d'appel 30 minutes avant le 1^{er} tir de la finale puis 13 minutes d'installation - Début des 5 minutes de préparation et essais, puis 30 secondes de pause pour la présentation des équipes.

1^{er} série de 3 balles en 120 secondes puis 2^e série de 3 balles en 120 secondes se tirant en 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.

- Après 8 tirs la dernière équipe se classe 8^e, 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.
- Après 10 tirs la dernière équipe se classe 7^e, 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.
- Après 12 tirs la dernière équipe se classe 6^e, 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.
- Après 14 tirs la dernière équipe se classe 5^e, 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.
- Après 16 tirs la dernière équipe se classe 4^e, 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.
- Après 18 tirs la dernière équipe se classe 3^e (médaille de Bronze), 2 tirs en coup par coup en 40 secondes.
- Après 20 tirs la dernière équipe se classe 2^e (médaille d'Argent) et l'équipe première (médaille d'Or) est vainqueur de la coupe de France des clubs



B.3. RÈGLES SPÉCIFIQUES BENCH-REST ET CARABINE 22 HUNTER

B.3.1. Participation

B.3.1.1. Programme individuel

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

996 – Carabine 22 hunter à 50 m : S1

997 – Bench-rest carabine lourde 100 m, 200 m : S1

998 – Bench-rest carabine légère 100 m et 200 m : S1

999 – Hunter carabine 100 et 200 m : S1

CATÉGORIES	SURCLASSEMENTS
CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3	imposé S1

B.3.1.2. Équipes

Voir les règles générales (§A) et critères suivants :

En Bench-rest : Un classement par équipe de club est effectué lors du championnat de France pour le « Two Gun Aggregate » et le « Hunter » (100m + 200m).

En carabine 22 hunter : un classement par équipe de club est effectué lors du championnat de France – équipes de 3 tireurs.

B.3.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A) et règles spécifiques suivantes :

B.3.2.2.1 Bench-rest

Au minimum, 4 matches de qualification sont organisés et, si possible dans des régions différentes. Il est obligatoire de participer à l'un d'entre eux. Éventuellement, sur demande de certains clubs, des matchs supplémentaires pourraient, en nombre limité et après examen de la CNS avant le début de la saison sportive, être intégrés au calendrier officiel. (Le calendrier des matchs sera mis à jour sur le site internet fédéral).

Calendrier des matchs de qualification Bench-rest :

- 5^e international de Bench-rest (Férebrianges, 20, 21 et 22 juillet 2018)
- Eurostand cup 2018 (Volmerange-les-mines, 1^{er} et 2 septembre 2018)
- 9^e grand prix des vendanges 2018 (La Fare-les-Oliviers, 10 et 11 octobre 2018)
- 16^e open International de Bench-rest (La Fare-les-Oliviers, 1, 2 et 3 mars 2019)
- STEL Eurostand Cup 2019 (Volmerange-les-mines, 30 et 31 mars 2019)
- Spring trophy 2019 (Soupe-sur-Loing, 27-28 avril 2019)



Pour participer au championnat de France 2018, il faudra avoir tiré au moins un de ces matchs qualificatifs. Ces matchs peuvent également servir de support à la constitution d'un tir de sélection.

Hunter 100 et 200 m :

L'accès au championnat de France est libre.

B.3.2.2.1 Carabine 22 hunter

Le championnat de France 22 hunter aura lieu en même temps que le championnat de France Bench-rest.

Après le 21 mai 2019, les 30 premiers tireurs du classement des matchs sélectifs (moyenne des 4 meilleurs matchs possibles sur 6 possibles) seront qualifiés pour le championnat de France. Ils s'inscriront à celui-ci par le biais de l'interface ITAC. En cas désistement, les tireurs suivants du classement national pourront être repêchés.

Match :

2 jours de compétition. 3 matchs par jour avec changement de postes à chaque match.



B.4. RÈGLES SPÉCIFIQUES PISTOLET 10, 25 ET 50 M

B.4.1. Participation

B.4.1.1. Programme individuel

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

- 100 - Pistolet 10 m : CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3.
- 102 - Pistolet vitesse 5 Cibles 10 m : CF, CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3
- 103 - Pistolet standard 10 m : CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3
- 253 - Pistolet vitesse 25 m : CG, JG, S1, S2.
- 250 - Pistolet standard 25 m : CG, JG, D1, S1, S2, S3,
- 252 - Pistolet 25 m : CF, CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3.
- 251 - Pistolet percussion centrale 25 m : S1, S2, S3.
- 500 - Pistolet 50 m : CG, JG, D1, S1, S2, S3.

B.4.1.2. Equipes

Un classement par équipe établi pour toutes les épreuves Pistolet.

B.4.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A) et tableaux des quotas de participation.

Finales :

- Pistolet 10 m : CF, CG, JF, JG, D1, S1
- Pistolet vitesse 5 cibles 10 m : JF, JG, D1 et S1
- Pistolet vitesse 25 m : JG, S1
- Pistolet 25 m : JF, D1



B.5. RÈGLES SPÉCIFIQUES ARMES ANCIENNES

B.5.1. Participation

B.5.1.1. Programme individuel

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

Armes d'épaule :

Classements

• N° 6/701 MIQUELET	S1	Origine, Réplique
• N° 6/702 MAXIMILIEN	S1	Origine, Réplique
• N° 6/703 MINIE	S1	Origine, Réplique
• N° 6/704 WHITWORTH	S1	Origine, Réplique
• N° 6/708 WALKYRIE	D1	Origine, Réplique
• N° 6/714 TANEGASHIMA	S1	Origine*, Réplique**
• N° 6/715 VETTERLI	S1	Origine, Réplique
• N° 715 VETTERLI	JG	Réplique
• N° 6/716 HIZADAI	S1	Origine*, Réplique**
• N° 6/736 PENNSYLVANIA	S1	Origine, Réplique
• N° 6/737 LAMARMORA	S1	Origine, Réplique

Armes de poing :

Classements

• N° 6/705 COMINAZZO	S1	Origine, Réplique
• N° 6/706 KUCHENREUTER	S1	Origine, Réplique
• N° 706 KUCHENREUTER	JG	Réplique
• N° 607 COLT	S1	Origine
• N° 712 MARIETTE	S1	Réplique
• N° 712 MARIETTE	JG	Réplique
• N° 6/723 MALSON	S1	Origine, Réplique
• N° 6/728 TANZUTSU	S1	Origine, Réplique

Tir sur plateaux :

Classements

• N° 6/721 MANTON	S1	Origine, Réplique
• N° 6/722 LORENZONI	S1	Origine, Réplique

* Crosse de joue

** Fusil libre

Toutes les disciplines sont tirées en deux versions : O : Origine et R : Réplique.

À l'exception des épreuves Colt (N°7) et Mariette (N°12) qui sont tirées respectivement en origine et en réplique uniquement, et des disciplines incluant un classement en juniors garçons (voir tableau ci-dessus) qui font l'objet d'un classement Origine et Réplique confondues.

Lorsqu'une discipline est tirée en 2 versions Origine et Réplique, un tireur peut participer soit dans la version O (Origine), soit dans la version R (Réplique), mais pas dans les deux.



Les tireurs utilisant une arme d'origine, doivent être en mesure de présenter un certificat d'authenticité (expert agréé auprès des tribunaux).

Une arme de fabrication artisanale doit obligatoirement être contrôlée par un banc d'épreuve officiel et être conforme, preuves à l'appui, à un modèle d'arme ayant historiquement existé (photo de l'arme et lieu d'exposition comme par exemple un musée...). Pour les répliques, le certificat émis par la FFTir doit être validé par l'autorité concernée (arbitres, président de Ligue...)

Une arme ne peut être utilisée que par deux personnes au maximum selon le règlement MLAIC (§ 4.7.A.1)

Surclassements possible : voir tableau des quotas et points de qualification

B.5.1.2. Équipes

Voir les règles générales (§A) et critères suivants :

Une équipe est formée de trois tireurs excepté dans la discipline N° 11 Versailles (combiné N° 9 + N° 10) et dans la discipline N° 17 Amazone (équipe de deux tireuses N° 8).

Les équipes peuvent être composées de tireurs utilisant indistinctement des armes d'origine ou des répliques. La même arme ne peut être utilisée que par un des tireurs composant une équipe dans une épreuve donnée.

Les équipes peuvent être composés indistinctement de tireurs des catégories S1 ou JG dans la même épreuve.

Dénomination des équipes en fonction des épreuves :

Armes d'épaule :

• N° 9	Miquelet	(Règles du N° 1 Miquelet).
• N° 10	Minié	(Règles du N° 3 Minié).
• N° 11	Versailles	(Combiné N° 9 Miquelet + N° 10 Minié).
• N° 17	Walkyrie	(Règles du N° 8 Walkyrie).
• N° 19	Tanegashima	(Règles du N° 14 Tanegashima).
• N° 20	Withworth	(Règles du N° 4 Whitworth).
• N° 24	Vetterli	(Règles du N° 15 Vetterli).
• N° 26	Maximilien	(Règles du N° 2 Maximilien).
• N° 40	Lamarmora	(Règles du N°37 Lamarmora)
• N° 42	Pensylvannia	(Règles du N°36 Pennsylvania)

Armes de poing :

• N° 13	Peterlongo	(Règles des N° 7 Colt et N°12 Mariette).
• N° 18	Kuchenreuter	(Règles du N° 6 Kuchenreuter).
• N° 25	Cominazzo	(Règles du N° 5 Cominazzo).
• N° 39	Tanzutsu	(Règles du N° 28 Tanzutsu).

Tir sur plateaux :

• N° 34	Manton	(Règles du N° 21 Manton)
• N° 35	Lorenzoni	(Règles du N° 22 Lorenzoni)



B.5.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A), règles spécifiques suivantes et tableaux des points (§D).

Attention : depuis la saison 2017/2018, les qualifications pour le championnat de France se font par le système des quotas. Seul le championnat régional sera donc qualificatif pour ce championnat de France.

Sur les championnats de France, si un classement comprend moins de 6 tireurs (3 pour les épreuves juniors) dans une des deux versions Origine ou Réplique, un classement unique regroupant les deux versions intitulé "Réplique" sera institué et les tireurs concernés seront intégrés à ce classement."

Finales

- Manton origine : S1
- Lorenzoni origine : S1
- Manton réplique : S1
- Lorenzoni réplique : S1

Les 6 premiers tireurs à l'issue de la 1^e planche sont qualifiés pour la Finale dans chaque épreuve. En cas d'égalité, la qualification à la finale se détermine en remontant les plateaux cassés.

POINTS DE MAÎTRISE ARMES ANCIENNES			
Épreuve	N° Épreuve	Point MT Origine	Point MT Réplique
MIQUELET	601 / 701	93	93
MAXIMILIEN	602 / 702	89	94
MINIE	603 / 703	94	94
WHITWORTH	604 / 704	96	98
COMINAZZO	605 / 705	90	93
KUCHENREUTER	606 / 706	96	98
COLT	607	96	
MARIETTE	712		97
WALKYRIE	608 / 708	94	95
TANEGASHIMA	614 / 714	91	98
VETTERLI	615 / 715	98	99
HIZADAI	616 / 716	91	98
MANTON	621 / 721	23	23
LORENZONI	622 / 722	24	24
MALSON	623 / 723	80	85
TANZUTSU	628 / 728	85	91
PENNSYLVANNIA	636 / 736	92	96
LAMARMORA	637 / 737	96	96



B.6. RÈGLES SPÉCIFIQUES ÉCOLES DE TIR

B.6.1. Participation

B.6.1.1. Programme individuel

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

158 - Arbalète field 10 m : MF, MG.

154 - Carabine 10 m : PF, PG, BF, BG, MF, MG

105 - Carabine 3 x 20 (3 positions) 10 m : MF, MG

159 - Cible mobile 10 m : BG, MG

150 - Pistolet 10 m : PF, PG, BF, BG, MF, MG

101 - Pistolet 3/7 : MF, MG

152- Pistolet vitesse 5 cibles 10 m : MF, MG

Plateau : BF, BG, MF, MG, CF Mini fosse, CG Mini Fosse, CF Mini Skeet et CG Mini Skeet (catégories filles et garçons confondus)

Un tireur ne peut pas, quelle que soit sa catégorie, au cours de la même saison, participer dans la même épreuve et la même catégorie à la fois aux compétitions Ecoles de tir et hors Écoles de tir sauf dans le cadre du championnat de France des Clubs 10 m où il peut concourir à la fois en adulte et en Ecoles de tir.

Les matchs carabine 10 m pour toutes les catégories sont comptés au dixième et non plus au point entier. L'épreuve carabine 3x20 reste, elle, comptée au point entier.

B.6.1.2. Équipes

Classement par équipe garçons et filles confondus établi pour les épreuves Écoles de tir dans les catégories :

Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets (Plateau)

B.6.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A) et tableaux des quotas de participation (§D).

Le championnat de France 2019 se tirera sur cible électronique pour toutes les épreuves Pistolet et Carabine. Lors des championnats régionaux et départementaux, en terme d'organisation le nombre maximum de coup par carton sera limité à deux maximum pour le pistolet 10 m.

Les médaillés (podium) en Mini FO et Mini SO seront obligés l'année qui suit ce podium de tirer en FO ou SO classique.

Finales

152- Pistolet vitesse 5 cibles 10 m : MF, MG

Les 8 premiers tireurs à l'issue des séries sont qualifiés pour la phase finale éliminatoire sous forme de duel (selon le règlement d'arbitrage Ecole de tir).



B.7. RÈGLES SPÉCIFIQUES PLATEAU FO - SO - DT

B.7.1. Participation

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

001 - Fosse olympique : CF, CG, JF, JG, D1, S1, S2, S3

002 - Skeet olympique : CF, CG, JF, JG, D1, S1, S2, S3

003 - Double trap : CF, CG, JF, JG, D1, S1, S2, S3

Les tirs des championnats régionaux se font sur le même programme que le championnat de France, c'est à dire 125 plateaux pour toutes les catégories – Pour le Double trap dans toutes les catégories : 150 plateaux (en fonction des contraintes liées aux installations du club).

B.7.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A) et règles spécifiques suivantes.

L'accès aux championnats de France est open sous réserve de participation au championnat régional et en fonction du nombre de places disponibles.

Conformément à la réglementation internationale 2018, le programme est de 125 plateaux en FO et SO, et de 150 plateaux en DT pour toutes les catégories d'âge.

Le titre de champion de France n'est décerné qu'à l'issue de la finale regroupant les 6 meilleurs tireurs S1.

Equipes :

Classement par équipe établi pour les épreuves DT, toutes catégories confondue.
Une équipe par club est autorisée.

Finales :

Les finales seront organisées, pour toutes les catégories, même si le nombre de tireurs inscrits est inférieur à 6. Le format de finale ISSF sera appliqué dans son intégralité sauf s'il n'y a que 3 tireurs ou moins . Dans ce cas, le déroulement de la finale sera modifié.

Skeet olympique : JF, JG, D1, S1

Fosse olympique : JF, JG, D1, S1

Double trap : JG, S1



B.8. RÈGLES SPÉCIFIQUES SILHOUETTES MÉTALLIQUES

B.8.1. Participation

B.8.1.1. Programme individuel

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

- Pistolet - Gros calibre :
- 400 - Revolver position libre S1
 - 401 - Production position libre S1
 - 402 - Unlimited S1
 - 403 - Debout S1
 - Combiné Gros calibre
- Pistolet - Petit calibre :
- 404 - Revolver position libre S1
 - 405 - Production position libre S1
 - 406 - Unlimited S1
 - 407 - Debout S1.
 - Combiné Petit calibre
- Field pistol :
- 408 - Production visée ouverte S1
 - 409 - Production visée optique S1
 - Combiné Field pistol
- Carabine 22 LR :
- 410 - Carabine Légère S1
 - 411 - Carabine Silhouette S1
 - Combiné Carabine 22 LR
- Combiné Debout :
- Debout Gros calibre
 - Debout Petit calibre
 - Field pistol Production visée ouverte
 - Field pistol Production visée optique

Les différents échelons Pistolet Gros calibre Unlimited se tirent sur des demi cibles (cibles Field) avec un calibre minimum de 6 mm. Les différents échelons Pistolet petit calibre Unlimited se tirent sur des cibles carabine petit calibre.

DISCIPLINES IMSSU SILHOUETTES MÉTALLIQUES	
CATÉGORIES	SURCLASSEMENTS
CF* & CG*	imposé S1
JF & JG	imposé S1
D1, D2 & D3	imposé S1
S1	-
S2 & S3	imposé S1
* Disciplines petit calibre uniquement	



B.8.1.2. Équipes

Voir les règles générales (§A) et critères suivants :

Un classement par équipe de club est effectué pour :

- Le combiné Pistolet gros calibre (par addition des résultats obtenus dans les 4 épreuves).
- Le combiné Pistolet petit calibre (par addition des résultats obtenus dans les 4 épreuves).
- Le combiné Field pistol (par addition des résultats obtenus dans les 2 épreuves).
- Le combiné Carabine 22 LR (par addition des résultats obtenus dans les 2 épreuves).
- Le combiné Debout (par addition des résultats obtenus dans les 4 épreuves Debout).

B.8.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A), règles spécifiques suivantes et tableaux des points (§D).

Pour se qualifier aux championnats de France, la participation aux 2 échelons (départementaux et régionaux) est obligatoire.

Les championnats départementaux et régionaux sont qualificatifs en une ou deux fois.

Les barrages pour toutes les épreuves se feront jusqu'à la 3^e place.

Lors du championnat de France, un tir Carabine gros calibre à 200 m sera organisé. Cette épreuve ne rentre pas dans le programme officiel de la Gestion sportive.



B.9. RÈGLES SPÉCIFIQUES TIR ARMES RÉGLEMENTAIRES

B.9.1. Participation

B.9.1.1. Programme individuel

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

810 - Fusil à répétition

812 - Fusil modifié

813 – Fusil modifié – épreuve position assise avec armes épreuve 812 – qualif. open au CDF – voir règlement sportif du TAR

815 - Fusil semi-automatique « gros calibre »

816 - Fusil semi-automatique « petit calibre » (cal. .222 et .223)

820 - Carabine .22 LR

821 – Carabine .22 LR semi-automatique – **qualification par quota pour 2019**

822 – Carabine .22 LR - épreuve position assise avec armes épreuve 820 – qualif. open au CDF – voir règlement sportif du TAR

830 - Pistolet/Revolver

831 - Vitesse réglementaire

832 – Armes de poings authentiques (même programme que l'épreuve 830 mais avec les armes détaillés dans le règlement TAR spécifique à cette épreuve).

Pour la saison 2018/2019, les tireurs seront autorisés à tirer les épreuves 830 et 832 sur les échelons qualificatifs et le championnat de France (sous réserve de qualification). Ils n'auront plus à choisir entre l'une et l'autre épreuve.

B.9.1.2. Équipes

Un classement par équipe établi pour chaque épreuve (voir les règles générales (§A)).

B.9.2. Championnats de France

Voir les règles générales (§A), règles spécifiques suivantes et quotas de places de qualification (§D).

La qualification aux championnats de France, implique obligatoirement **la participation à l'échelon départemental et à l'échelon régional**. C'est uniquement lors de cet échelon que les points sont pris en compte pour le calcul des quotas.

Tableau des catégories	
CATÉGORIE	SURCLASSEMENTS
CF*, CG*, JF, JG, D1, D2, D3 S1, S2 & S3	Imposé S1

Pour les départements qui n'ont pas la possibilité de tirer les épreuves 200 m à cette distance, une dérogation sera accordée pour tirer à 100 m. Cette dérogation ne vaut que pour les départements et pas pour les Ligues.



*** Attention :**

Interdiction de surclassement pour les cadets dans les épreuves tirées avec des armes de gros calibre – les seules épreuves TAR autorisées pour les cadets sont donc la 820 et la 821.



B.10. RÈGLES SPÉCIFIQUES TIR SPORTIF DE VITESSE

B.10.1. Participation

Voir les règles générales (§A) et tableaux (§D) suivants :

Rappel :

La participation au Tir sportif de vitesse est réservée aux tireurs licenciés dans les clubs habilités pour cette discipline et sous la responsabilité de leur Président de club et du responsable TSV. Lors des compétitions, tout tireur ne pouvant présenter sa licence (visée par un médecin ou accompagnée d'un certificat médical) ne peut en aucun cas y participer. De plus, la fiche d'inscription doit être obligatoirement signée par le Président et le Responsable TSV du Club.

B.10.1.1. Programme individuel

Épreuves :

HANDGUN : Open, Modified, Standard, Revolver, Classic, Production.

RIFLE : Open Semi Auto – Standard Semi Auto – Open Manual Action – Standard Manual Action – Mini Open – Mini Standard

Lors de compétitions comportant un classement international, le règlement IPSC sera appliqué pour la détermination des catégories.

Rappel des catégories d'âge IPSC :

- Dame : Tireuses féminines (une tireuse féminine de **moins de 18 ans** au premier jour du match peut tirer en Junior).
- Junior : Tireurs âgés **de moins de 18 ans** au 1^{er} jour du match.
- Senior : Tireurs âgés de 50 ans au 1^{er} jour du match.
- Super Senior : Tireurs âgés de 60 ans au 1^{er} jour du match.

Un compétiteur âgé de 60 ans au premier jour de la compétition peut concourir dans la catégorie Senior uniquement si la catégorie Super Senior n'est pas validée (moins de 5 participants).

B.10.1.2. Équipes

Un classement par équipe de club est effectué dans chaque épreuve lors du championnat de France. Un club ne peut engager qu'une seule équipe par épreuve et catégorie.

Une équipe est formée de quatre tireurs du même club (habilités par la FFTir pour la pratique de cette discipline), ces derniers étant qualifiés individuellement au championnat de France et sélectionnés par leur responsable.



Seuls les résultats des 3 meilleurs tireurs de l'équipe sont pris en compte pour le classement, à la condition toutefois qu'ils apparaissent en match au classement individuel et qu'ils aient effectivement tiré pendant les jours officiels de la compétition.

B.10.2. Championnats de France

B10.2.1 – Championnat de France Handgun

Principe de qualification : avoir participé à une épreuve du circuit national TSV Handgun

B10.2.1 – Championnat de France Rifle

Principe de qualification : avoir participé à une épreuve du circuit national TSV Rifle
Pour 2019 le critérium shotgun sera organisé sur la même semaine que le championnat de France Rifle.

Calendrier des matchs du circuit national : **Voir site internet fédéral**

() Ces critères de qualification concernent également les arbitres, les arbitres stagiaires et en recyclage ainsi que les candidats moniteurs stagiaires appartenant à des clubs possédant l'habilitation TSV.*



B.11. RÈGLES SPÉCIFIQUES PARA-TIR

Voir document spécifique sur le site internet fédéral : www.fftir.org

- GESTION SPORTIVE / RGS – VIE NATIONALE 18-19,
- GESTION SPORTIVE / COMPÉTITIONS PARA-TIR 18-19.





C. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS





C.1. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS CARABINE 10 M, PISTOLET 10 M

C.1.1. Participation

À tous les niveaux, un club ne peut engager qu'une équipe par épreuve prévue au programme. Éventuellement, dans la mesure des places disponibles, des équipes non officielles pourront participer aux niveaux départemental et régional. Elles ne seront pas classées.

C.1.1.1. Composition des Équipes

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque épreuve (voir tableau ci-dessous). Elle peut également comprendre 1 ou 2 remplaçants pouvant être utilisés en cas de défection d'un des membres et selon les critères prévus dans le déroulement. **Les tireurs paratir peuvent être intégrés à l'équipe s'ils tirent dans le respect du règlement de la compétition (debout et sans aide).**

En aucun cas, une équipe non complète, c'est à dire non composée de 5 tireurs, ne peut participer à un échelon qualificatif ou à la finale nationale.

Tableau des possibilités de composition d'équipe par épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'Équipe	Dame ou Jeune MF, MG, CF, CG, JF ou JG minimum	Nombre de tireurs des listes de Haut Niveau maximum	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Carabine 10m	5	1	2	1
Pistolet 10m	5	1	2	1

Tout en respectant les règles énoncées ci-dessus, l'équipe peut être modifiée à chaque échelon qualificatif. Elle doit, lors de la compétition, être encadrée par un capitaine. Membre de l'équipe ou non, il est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive ainsi que l'ordre de passage des tireurs au plus tard la veille du match et enfin, d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.

C.1.1.2. Inscriptions

L'utilisation du modèle de fiche d'inscription est obligatoire. Ce modèle est disponible auprès des Ligues et sur le site internet fédéral.



Pour être prise en compte, l'inscription doit parvenir, dans les délais imposés, aux comités d'organisation concernés pour les niveaux départemental et régional et à l'OCC-FFTir pour le niveau national.

Lors de la finale nationale, la composition de l'équipe peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du match de qualification en utilisant notamment le remplaçant. Elle ne peut plus l'être pendant et entre le match de qualification et la phase finale.

À tous les niveaux, la composition de l'équipe peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du match de qualification en utilisant notamment les remplaçants.

C.1.1.3. Engagements

Aux niveaux départemental et régional, les organisateurs sont libres de fixer le montant des droits d'engagement.

C.1.2. Organisation

C.1.2.1. Programme

L'ensemble de la compétition est organisé sur un week-end ou éventuellement, en fonction du niveau (départemental ou régional) et du nombre d'équipes participantes, sur une journée.

La compétition se déroule en deux parties distinctes organisées successivement. À chaque niveau (départemental, régional et national), le programme est identique et comprend un match de qualification et des phases finales par élimination.

C.1.2.2. Match de qualification

Le match de qualification, dont le programme est défini, est tiré à chaque niveau par toutes les équipes participantes.

L'ensemble de l'équipe composée de 5 tireurs dispose de 4 heures, essais illimités compris, pour effectuer un match en 150 coups à raison de 30 coups par tireur.

Le match de qualification carabine 10 m sera compté au dixième et non au point entier à tous les échelons.

Les membres de l'équipe effectuent leur tir en se relayant sur un même poste de tir. Chacun d'eux doit tirer ses essais avant les 30 coups de match et finir son tir avant d'être lui-même relayé par le tireur suivant. Ils disposent chacun de 4 cibles d'essais et de 30 cibles de match.

Chaque club a la possibilité de faire entrer un seul remplaçant à n'importe quel moment du match de qualification. L'entrée du remplaçant ne doit pas avoir pour effet de changer les règles de composition (jeunes, féminines, haut niveau). Un seul remplacement est autorisé.

Si le tireur remplacé est aux essais, le remplaçant continue les essais, dans le cas contraire il commence sans essai et continue le match du tireur remplacé. Le nom du tireur remplacé



disparaît des résultats de l'équipe. Si le capitaine souhaite effectuer un remplacement, celui-ci doit être effectué avant la fin du match de qualification. Sinon, le remplaçant ne peut pas participer à la phase finale.

À l'issue de ce match, les équipes sont classées d'après le total obtenu en additionnant les résultats de chacun des membres de l'équipe.

Au niveau départemental et régional, ainsi que pour la qualification au niveau national en division 2, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : addition de la dernière série de chaque tireur.

Lors de la finale nationale, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : total des mouches de l'équipe.

Le palmarès fait apparaître successivement la place, le numéro et le nom du club, le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe, puis enfin, le total obtenu par l'équipe, complété le cas échéant, par le résultat d'un éventuel barrage.

Les 8 premières équipes de chaque division sont qualifiées pour les phases finales.

C.1.2.3. Qualification aux phases finales

À l'issue du match de qualification les meilleures équipes participent aux phases finales. En fonction des niveaux, départemental et régional, le nombre d'équipes participant aux phases finales peut varier. Il est fixé par l'instance qui organise la compétition et dépend des capacités d'accueil de celle-ci et du nombre d'équipes classées au match de qualification.

Dans le cas où le nombre d'équipes participant à la phase Finale ne permet pas d'organiser de duels entre toutes dès le 1^{er} Tour, les équipes « sans adversaires » sont qualifiées d'office pour le tour suivant.

Rappel : aucun remplacement n'est autorisé en début ou en cours de phase finale (voir 2.2)

C.1.2.4. Déroulement des phases finales

Les équipes sont classées dans un tableau en fonction de leur classement du match de qualification.

Elles sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/4 de Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale) organisés sous forme de duels individuels, effectués entre les tireurs de chaque équipe.

L'équipe classée 1^{re} à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 8^e.

L'équipe classée 2^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 7^e.

L'équipe classée 3^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 6^e.

L'équipe classée 4^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 5^e.

Les membres de chaque équipe sont appariés en fonction de leur classement au sein de l'équipe. Ce classement correspond au résultat obtenu lors du match de qualification. Par exemple, le meilleur tireur de l'équipe A est opposé au meilleur de l'équipe B, le 2^e de l'équipe A au 2^e de l'équipe B et ainsi de suite.

Les membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur un plomb en 1 minute maximum. Les tireurs duellistes peuvent s'auto arbitrer pour définir le vainqueur de chaque duel individuel. En cas de doute ou de contestation, la décision finale revient aux arbitres.



En cas d'égalité constatée entre deux membres opposés d'équipes duellistes, un barrage sous forme de duel est effectué jusqu'à la victoire de l'un des deux. Les barrages sont tirés également sur un plomb en 1 minute.

Chaque membre d'équipe remportant son duel marque 1 point. À chaque duel, l'équipe gagnante est celle dont le nombre de membres a remporté le plus de victoires. Quel que soit le nombre de duels remportés individuellement, l'équipe gagnante marque 1 point. L'équipe ayant remporté le plus de points est qualifiée pour le tour suivant (1/2 Finale, Petite Finale) et ce jusqu'à la Finale.

Le nombre de duels individuels pour chaque tour des phases finales est défini comme suit :

1/4 de Finale	8 équipes en 4 manches gagnantes : de la 5 ^e à la 8 ^e place
1/2 Finale	4 équipes en 4 manches gagnantes : Finalistes
Petite Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes : de la 3 ^e et 4 ^e place
Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes : de la 1 ^{re} à la 2 ^e place

Le premier tour des phases finales débute par un temps d'installation sur le pas de tir incluant la préparation et les essais et n'excédant pas 5 minutes. Lors des tours suivants il n'y a plus d'essais et la préparation est limitée à 1 minute.

Les 5 membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur 1 plomb en 1 minute maximum. En cas d'égalité les barrages sont tirés également sur 1 plomb en 1 minute.

Lors des phases finales, il n'y a plus d'incident (admis ou non), le tireur concerné perd son duel.

C.1.3. Divisions

En fonction des résultats obtenus par leur équipe, les clubs sont classés en divisions. Dans chaque épreuve, les divisions sont mises en place de la façon suivante :

- Au niveau national (championnat de France), les clubs sont classés en 1^{re} ou en 2^e division,
- Au niveau régional, les clubs sont classés, lorsqu'elles existent, en 3^e division, division d'honneur ou de promotion.

Nombre de clubs et participation aux CdF par division et par épreuve :

NIVEAU	Participation au CDF		Régional (MQ NR)***		
ÉPREUVE	D1	D2	D3	Honneur	Promotion
Carabine 10 m	20	20	20	20 *	Clubs suivants *
Pistolet 10 m	20	20	20	20 *	Clubs suivants *

* Quantité ajustée en fonction du nombre de clubs participants.

*** Match de qualification du niveau régional.



Lors de la mise en place, dans une épreuve donnée, du championnat de France des clubs, la composition et le classement des clubs au sein des 3^e division, division d'honneur ou de promotion, lorsqu'elles existent, sont définis à l'aide du classement général des clubs effectué à l'issue des matchs de qualification de niveau régional et, pour les 1^{re} et 2^e divisions, à la fin des phases finales du championnat de France.

Chaque année, les clubs peuvent changer de classement à l'intérieur de leur division, passer d'une division à l'autre, ou encore en intégrer une ou être relégués en fonction de leur résultat obtenu à l'issue des matchs de qualification de niveau régional et du championnat de France.

Ces changements prennent effet dès la fin du championnat de France et ce, jusqu'au match de qualification de niveau régional de la saison sportive suivante pour les 3^e division, division d'honneur et de promotion, lorsqu'elles existent, et, jusqu'au championnat de France suivant pour les 1^{re} et 2^e Divisions.

Tout club relégué de la D2 à la D3 peut réintégrer la D2 l'année de sa relégation si son résultat obtenu lors du match de qualification le lui permet.

Évolution des clubs dans les divisions :

1^{re} division (à l'issue du championnat de France) :

- Les 16 premiers clubs de D1 restent en D1,
- Les 4 premiers clubs de D2 montent en D1.

2^e division (à l'issue du championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des matchs de qualification de niveau régional) :

- Les 4 derniers clubs de D1 descendent en D2,
- Les 8 clubs de D2 classés de la 5^e à la 12^e place restent en D2,
- Les 8 premiers clubs du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional montent en D2.

3^e Division (à l'issue du championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des matchs de qualification de Niveau Régional) :

- Les 8 derniers clubs de D2 descendent en D3, avec possibilité de remontée immédiate en fonction de leur résultat sur le match de qualification Régional
- Les clubs, autres que ceux de D1 et de D2, classés de la 9^e à la 20^e place du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional, montent en D3.

Division honneur et promotion (à l'issue du championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des matchs de qualification de niveau régional) :

- Les clubs, autres que ceux de D1, de D2 et de D3, classés de la 21^e à la 40^e place du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional se classent en division honneur.



- Les clubs, autres que ceux de D1, de D2, de D3 et DH, classés de la 41^e à la dernière place du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional se classent en division promotion.

C.1.4. Échelons

C.1.4.1. Niveau départemental

Il est organisé par le comité départemental. Il regroupe tous les clubs souhaitant engager, éventuellement dans chacune des épreuves, une équipe au championnat de France des clubs. Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les comités départementaux transmettent simultanément les résultats à la Ligue concernée et à l'OCC-FFTir.

Buts :

Le niveau départemental permet de décerner le titre de champion départemental des clubs et de qualifier pour le niveau régional.

C.1.4.2. Niveau régional

Il est organisé par la Ligue régionale. Il regroupe les clubs champions de chaque département et, en fonction des capacités d'accueil, le maximum des meilleurs clubs suivants en tenant compte des résultats des matchs de qualification de chaque département. Ce classement régional des clubs est effectué par la Ligue en coordination avec tous les départements concernés. Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les Ligues transmettent les résultats à l'OCC-FFTir.

Buts :

Le niveau régional permet de décerner le titre de champion régional des clubs à l'issue des phases finales, de constituer un tir de classement pour accéder éventuellement à une division et de qualifier, pour le championnat de France, les clubs entrant dans les critères de qualification définis dans les règles spécifiques de chaque épreuve.

C.1.4.3. Championnat de France

Il est organisé par la FFTir et pour qu'un club participe il doit appartenir à la 1^{re} ou à la 2^e division à l'issue du match de qualification de niveau régional. Quelle que soit la division d'appartenance, la participation de l'équipe au niveau régional est obligatoire pour accéder au championnat de France.

Buts :

Le championnat de France permet, dans chaque épreuve, de décerner le titre de champion de France des clubs et de classer les clubs au sein de chaque division (D1 ou D2), lorsqu'elles existent.



C.1.5. Défection ou désistement

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des divisions. Pour réintégrer l'une d'elles, ils doivent suivre le processus de qualification qui passe par les niveaux départemental et régional.

Cas de Défection ou de désistement :

Il peut exister 2 cas de défection ou de désistement, d'un ou plusieurs clubs, pour la participation au championnat de France :

- Au sein de la 1^{re} ou de la 2^e Division,
- Les promus en 2^e Division.

Dans le 1^{er} cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le meilleur des clubs relégués dans la division inférieure. De ce fait, et dans cet exemple, seuls 3 clubs descendent dans la division inférieure (de 1^{re} en 2^e Division ou relégué de la 2^e Division). Le nombre de clubs montant dans la division supérieure ne change pas.

Dans le 2^e cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le club suivant du classement général des clubs du niveau régional.

C.1.6. Documentation administrative et technique

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'équipes aux différentes épreuves à tous les niveaux et pour être utilisés au championnat de France des clubs. Ils ont pour but de faciliter les diverses organisations et nous vous en conseillons leur utilisation. Tous ces documents ont été conçus sous Excel (PC ou Mac) et permettent d'avoir une uniformisation de gestion. Ils sont disponibles auprès des Ligues et sur le site fédéral www.fftir.org.





C.2. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS ÉCOLES DE TIR (CARABINE & PISTOLET)

C.2.1. Participation

À tous les niveaux, un club ne peut engager qu'une équipe officielle par épreuve prévue au programme. Éventuellement, dans la mesure des places disponibles, un nombre illimité d'équipes peuvent être engagées au niveau départemental. Elles seront toutes classées. Une seule équipe officielle peut être engagée au niveau régional.

C.2.1.1. Composition des équipes

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque épreuve (voir tableau ci-dessous). Elle peut également comprendre un remplaçant par catégorie pouvant être utilisé en cas de défection d'un des membres. En aucun cas, une équipe non complète, c'est à dire non composée d'un tireur dans chacune des catégories, ne peut participer à un échelon qualificatif ou à la finale nationale.

Tableau des possibilités de composition d'équipe par épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'équipe	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Écoles de tir Carabine 10 m	3	1
Écoles de tir Pistolet 10 m	3	1

Tout en respectant les règles énoncées ci-dessus, l'équipe peut être modifiée à chaque niveau. Elle doit, lors de la compétition, être encadrée par un capitaine qui ne doit pas être un membre de l'équipe, il est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive au plus tard la veille du match et enfin, d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.

C.2.1.2. Inscriptions

L'utilisation du modèle de fiche d'inscription est obligatoire. Ce modèle est disponible auprès des Ligues et sur le site internet fédéral. Pour être prise en compte, l'inscription doit parvenir, dans les délais imposés, aux comités d'organisation concernés pour les niveaux départemental et régional et à l'OCC-FFTir pour le niveau national.

À tous les niveaux, la composition de l'équipe peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du match de qualification en utilisant notamment le remplaçant. Elle ne peut plus l'être entre le match de qualification et la phase finale.

C.2.1.3. Engagements

Aux niveaux départemental et régional, les organisateurs sont libres de fixer le montant des droits d'engagement.



C.2.2. Organisation

C.2.2.1. Programme

L'ensemble de la compétition est organisé sur un week-end ou éventuellement, en fonction du niveau (départemental ou régional) et du nombre d'équipes participantes, sur une journée.

La compétition se déroule en deux parties distinctes organisées successivement. À chaque niveau (départemental, régional et national), le programme est identique et comprend un match de qualification et des phases finales par élimination.

Modification du temps de tir pour le CDF Clubs avec prise en compte des temps d'installation. Ces temps seront les suivants :

30 minutes de tir par catégorie.

2 fois 10 minutes pour les changements de tireurs et leur installation au poste.

C.2.2.2. Match de qualification

Le match de qualification est tiré à chaque niveau par toutes les équipes participantes.

L'ensemble de l'équipe composée de 3 tireurs dispose de 2 heures réparties en 40 minutes par tireur, essais illimités compris, pour effectuer un match en 60 coups à raison de 20 coups par tireur.

Les membres de l'équipe effectuent leur tir en se relayant sur un même poste de tir. Chacun d'eux doit tirer ses essais avant les 20 coups de match et finir son tir avant d'être lui-même relayé par le tireur suivant. L'ordre de tir est imposé et les tireurs de l'équipe doivent commencer par le tireur « Benjamin », ensuite le « Poussin » et enfin le « Minime ». Ils disposent chacun de 3 cibles d'essais et de 20 cibles de match.

Comptage des points : pour l'épreuve carabine 10 m de ce match de qualification et à tous les échelons, le comptage des points s'effectue au dixième.

À l'issue de ce match, les équipes sont classées d'après le total obtenu en additionnant les résultats de chacun des membres de l'équipe.

Au niveau départemental et régional, ainsi que pour la qualification au niveau national, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : addition de la dernière série de chaque tireur.

Lors de la finale nationale, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : total des mouches de l'équipe.

Le palmarès fait apparaître successivement la place, le numéro et le nom du club, le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe, puis enfin, le total obtenu par l'équipe, complété le cas échéant, par le résultat d'un éventuel barrage.

Les 16 premières équipes sont qualifiées pour les phases finales. En fonction des niveaux, départemental et régional, le nombre d'équipes participant aux phases finales peut varier. Il est fixé par l'instance qui organise la compétition et dépend des capacités d'accueil de



celle-ci et du nombre d'équipes classées au match de qualification. Dans le cas où le nombre d'équipes participant à la phase finale ne permet pas d'organiser de duels entre toutes dès le 1^{er} Tour, les équipes « sans adversaires » sont qualifiées d'office pour le tour suivant.

C.2.2.3. Déroulement des phases finales

Les équipes sont classées dans un tableau en fonction de leur classement du match de qualification. Elles sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/8 de finale, 1/4 de Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale) organisés sous forme de duels individuels, effectués entre les tireurs de chaque équipe.

L'équipe classée 1^{re} à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 16^e.

L'équipe classée 2^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 15^e.

L'équipe classée 3^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 14^e...

Les membres de chaque équipe sont appariés en fonction de leur catégorie au sein de l'équipe. Les membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Les tireurs duellistes peuvent s'auto arbitrer pour définir le vainqueur de chaque duel individuel. En cas de doute ou de contestation, la décision finale revient aux arbitres.

En cas d'égalité constatée entre deux membres opposés d'équipes duellistes, un barrage sous forme de duel est effectué jusqu'à la victoire de l'un des deux. Chaque membre d'équipe remportant son duel marque 1 point.

À chaque duel, l'équipe gagnante est celle dont le nombre de membres a remporté le plus de victoires. Quel que soit le nombre de duels remportés individuellement, l'équipe gagnante marque 1 point. L'équipe ayant remporté le plus de points est qualifiée pour le tour suivant (1/2 Finale, Petite Finale) et ce jusqu'à la Finale.

Le nombre de duels individuels pour chaque tour des phases finales est défini comme suit :

1/8 de Finale 16 équipes en 3 manches gagnantes: de la 9^e à la 16^e place

1/4 de Finale 8 équipes en 3 manches gagnantes : de la 5^e à la 8^e place

1/2 Finale 4 équipes en 4 manches gagnantes : Finalistes

Petite Finale 2 équipes en 4 manches gagnantes : de la 3^e et 4^e place

Finale 2 équipes en 4 manches gagnantes : de la 1^{re} et 2^e place

Le premier tour des phases finales débute par un temps d'installation sur le pas de tir incluant la préparation et les essais et n'excédant pas 5 minutes. Lors des tours suivants il n'y a plus d'essais et la préparation est limitée à 1 minute (une fois l'installation faite au poste). Les 3 membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur 1 plomb en 1 minute maximum. En cas d'égalité les barrages sont tirés également sur 1 plomb en 1 minute. Lors des phases finales, il n'y a plus d'incident (admis ou non), le tireur concerné perd son duel.

En cas de tir sur cible électronique, le changement des faces avant abîmées, sera impératif.



C.2.3. Échelons

C.2.3.1. Niveau départemental

Il est organisé par le comité départemental. Il regroupe tous les clubs souhaitant engager, éventuellement dans chacune des épreuves, une équipe au championnat de France des clubs.

Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les comités départementaux transmettent simultanément les résultats à la Ligue concernée et à l'OCC-FFTir.

Buts :

Le niveau départemental permet de décerner le titre de champion départemental des clubs et de qualifier pour le niveau régional.

C.2.3.2. Niveau régional

Il est organisé par la Ligue. Il regroupe les clubs champions de chaque département et, en fonction des capacités d'accueil, le maximum des meilleurs clubs suivants en tenant compte des résultats des matchs de qualification de chaque département. Ce classement régional des clubs est effectué par la Ligue en coordination avec tous les départements concernés.

Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les Ligues transmettent les résultats à l'OCC-FFTir.

Par soucis d'uniformité, à partir du moment où 9 équipes sont engagées sur le match de qualification, la phase finale débute à partir des 1/8^e de finale et non des 1/4 de finale. Le programme informatique réalisé par la FFTir et à disposition des Ligues, donne le détail des oppositions entre chaque club pour chaque tour des phase finale.

Buts :

Le niveau régional permet de décerner le titre de champion régional des clubs à l'issue des phases finales, et de qualifier, pour le championnat de France, les clubs entrant dans les critères de qualification de chaque épreuve.

C.2.3.3. Championnat de France

Il est organisé par la FFTir. Les divisions n'existant pas pour le championnat de France écoles de Tir, l'équipe doit, à l'issue des matchs de qualification de niveau régional, faire parti des 40 qualifiées dans cette épreuve au championnat de France des clubs : 28 équipes championnes régionales plus les 12 meilleures équipes suivantes.

Le total de l'équipe est calculé en additionnant les résultats des 20 coups du match de qualification de chacun des 3 tireurs « Poussin, Benjamin et Minime ». La participation au niveau régional est obligatoire pour accéder au championnat de France.

Lors de ce championnat de France, l'équipe classée 4^e sera également appelée au podium et se verra remettre un diplôme.

Buts :



Le championnat de France permet, dans chaque épreuve, de décerner le titre de champion de France des clubs.

C.2.4. Défection ou désistement

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des classements officiels.

Cas de Défection ou de désistement :

Il peut exister 3 cas de défection ou de désistement, d'un ou plusieurs clubs, pour la participation au championnat de France :

- Les champions de Ligue.
- Les promus du classement régional.
- Pas d'organisation de tour régional dans la Ligue.

Dans le 1^{er} cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le vice-Champion de Ligue après finales. Dans le 2^e cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le club suivant du classement général des clubs du niveau régional. Dans le 3^e cas, la place libérée est attribuée au club suivant du classement général des clubs du niveau régional.

C.2.5. Documentation administrative et technique

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'équipes aux différentes épreuves à tous les niveaux et pour être utilisés au championnat de France des clubs. Ils ont pour but de faciliter les diverses organisations et nous vous en conseillons leur utilisation. Tous ces documents ont été conçus sous Excel (PC ou Mac) et permettent d'avoir une uniformisation de gestion. Ils sont disponibles auprès des Ligues et sur le site fédéral www.fftir.org.





C.3. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS CARABINE 50 M, PISTOLET 25 M

C.3.1. Participation

Un club ne peut engager qu'une équipe par épreuve prévue au programme.

C.3.1.1. Composition des équipes

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque épreuve (voir tableau ci-dessous). Elle peut également comprendre un remplaçant pouvant être utilisé en cas de défection d'un des membres avant le début du 1^{er} coup de match. En aucun cas, une équipe non complète, c'est à dire non composée de 5 tireurs, ne peut participer à un échelon qualificatif ou à la finale nationale.

Tableau des possibilités de composition d'équipe par épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'équipe	Dame ou Jeune MF*, MG*, CF, CG, JF ou JG minimum	Nombre de tireurs des listes de Haut Niveau maximum	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Carabine 50 m	5	1	2	1
Pistolet 25 m	5	1	2	1

** Sauf au Pistolet 25 m*

L'équipe doit, lors de la compétition, être encadrée par un capitaine. Membre de l'équipe ou non, il est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive ainsi que l'ordre de passage des tireurs (au niveau national) au plus tard la veille du match et enfin, d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.

Au niveau régional les clubs peuvent inclure dans leurs équipes des tireurs n'ayant pas participés au championnat départemental ou bien n'étant pas qualifiés pour le championnat régional. Ceux-ci sont alors classés hors match sur le palmarès individuel du championnat régional.

C.3.1.2. Inscriptions

Pour être prise en compte, l'inscription de l'équipe sans les noms, doit parvenir avant le tour individuel du championnat régional concerné, au Responsable Compétition Ligue. A l'issue de ce championnat régional individuel, et aux vus des résultats, le club pourra communiquer les noms des personnes composant l'équipe. **Le RCL fera ensuite suivre ces résultats à l'OCC pour la prise en compte des qualifications et classements.**



Lors de la finale nationale, la composition de l'équipe peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du match de qualification en utilisant notamment le remplaçant. Elle ne peut plus l'être pendant et entre le match de qualification et la phase finale.

C.3.2. Organisation

C.3.2.1. Programme

L'ensemble de la compétition nationale est organisé sur un week-end ou sur un jour dans le cadre de l'utilisation de stand de grande capacité. La compétition se déroule en deux parties distinctes organisées successivement. Le programme comprend un match de qualification et des phases finales par élimination.

C.3.2.2. Match de qualification

Le match de qualification, est tiré par toutes les équipes participantes. À l'issue de ce match, les équipes sont classées d'après le total obtenu en additionnant les résultats de chacun des membres de l'équipe.

Au niveau régional, ainsi que pour la qualification au niveau national en division 2, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : addition de la dernière série de chaque tireur.

Lors de la finale nationale, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : total des mouches de l'équipe.

Le palmarès fait apparaître successivement la place, le numéro et le nom du club, le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe, puis enfin, le total obtenu par l'équipe, complété le cas échéant, par le résultat d'un éventuel barrage.

C.3.2.2.1. Match de qualification Carabine 50 m

L'équipe est composée de 5 tireurs : 1 en position « genou », 3 en position « couché » et 1 en position « debout ». Le temps attribué est de 4 heures, essais illimités compris, pour un match en 150 coups à raison de 30 coups par tireur.

Au niveau régional, le score de l'équipe s'effectue en additionnant les résultats du régional individuel des 3 tireurs de 60 balles couché (comptage de ces points au dixième) et des 2 tireurs de 3x20 ou ½ 3x40 (prise en compte des 20 premiers coups de chaque position – comptage au point entier).

Rappel : il n'existe pas de compétition spécifique « championnat de France des clubs 25 et 50 m » au niveau régional.

Au niveau national, lors du match de qualification, les points des tireurs « couché » seront comptés au point entier.

Les membres de l'équipe réalisent leur tir en se relayant sur un même poste. Chacun d'eux doit tirer ses essais avant les 30 coups de match et finir son tir avant d'être lui-même relayé par le tireur suivant.



L'ordre de tir est imposé et les tireurs de l'équipe doivent respecter l'ordre suivant à savoir : « genou », « couché » et « debout » et ils disposent chacun de 4 cibles d'essais et de 30 cibles de match.

C.3.2.2.2. Match de qualification Pistolet 25 m

Pour l'épreuve Pistolet 25 mètres, l'équipe est composée de 5 tireurs dont 4 utilisent une arme en calibre 22 LR et 1 en percussion centrale. Ils effectuent un match en 3 séries de 5 coups en « Précision » et 3 séries de 5 coups en « Vitesse ».

Au niveau régional, le total de l'équipe est effectué en additionnant les résultats des 4 tireurs de Pistolet 25 mètres et du tireur Pistolet percussion centrale.

Ils effectuent au niveau national leur tir en se relayant sur un même poste de tir. Chacun d'eux tire 5 coups d'essais en 5 minutes avant les 15 coups de match « Précision » en 15 minutes. Lorsque toute la partie « Précision » est terminée, les tireurs effectuent dans le même ordre leurs 15 coups « Vitesse » précédés également de 5 coups d'essais. L'ordre de tir est imposé et les tireurs en « calibre 22 LR » de l'équipe doivent tirer avant le tireur en « percussion centrale ».

C.3.2.3. Qualification aux phases finales

À l'issue du match de qualification les 8 meilleures équipes de chaque division participent aux phases finales.

C.3.2.4. Déroulement des phases finales

Les équipes sont classées dans un tableau en fonction de leur classement du match de qualification.

Elles sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/4 de Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale) organisés sous forme de duels individuels, effectués entre les tireurs de chaque équipe.

L'équipe classée 1^{re} à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 8^e.

L'équipe classée 2^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 7^e.

L'équipe classée 3^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 6^e.

L'équipe classée 4^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 5^e.

Les membres de chaque équipe sont appariés en fonction de leur classement au sein de l'équipe et de la position tirée. Ce classement correspond au résultat obtenu lors du match de qualification. Le meilleur tireur de l'équipe A Carabine couché est opposé au meilleur de l'équipe B et ainsi de suite : idem pour le tireur debout et genou.

Les membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. En cas d'égalité constatée entre deux membres opposés d'équipes duellistes, un barrage sous forme de duel est effectué jusqu'à la victoire de l'un des deux.

Chaque membre d'équipe remportant son duel marque 1 point. À chaque duel, l'équipe gagnante est celle dont le nombre de membres a remporté le plus de victoires. Quel que soit le nombre de duels remportés individuellement, l'équipe gagnante marque 1 point.



L'équipe ayant remporté le plus de points est qualifiée pour le tour suivant (1/2 Finale, Petite Finale) et ce jusqu'à la finale.

Lors des phases finales, il n'y a plus d'incident (admis ou non), le tireur concerné perd son duel.

C.3.2.4.1. Phases Finales Carabine 50 m

Le nombre de duels individuels pour chaque tour des phases finales est défini comme suit :

1/4 de Finale	8 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 5 ^e à la 8 ^e place
1/2 Finale	4 équipes en 4 manches gagnantes	: Finalistes
Petite Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 3 ^e et 4 ^e place
Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 1 ^{re} et 2 ^e place

Le premier tour des phases finales débute par un temps d'installation sur le pas de tir incluant la préparation et les essais et n'excédant pas 5 minutes. Lors des tours suivants le temps d'installation, préparation et essais est limité à 3 minutes.

Les tireurs des deux équipes concurrentes s'affrontent en fonction de leur classement dans l'équipe à l'issue du match de qualification et de leur spécialité.

Les 5 membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur 1 balle en 1 minute maximum. En cas d'égalité les barrages sont tirés également sur 1 balle en 1 minute.

C.3.2.4.2. Phases finales Pistolet 25 m

Le nombre de duels individuels pour chaque tour des phases finales est défini comme suit :

1/4 de Finale	8 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 5 ^e à la 8 ^e place
1/2 Finale	4 équipes en 4 manches gagnantes	: Finalistes
Petite Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 3 ^e et 4 ^e place
Finale	2 équipes en 4 manches gagnantes	: de la 1 ^{re} et 2 ^e place

Lors des tours de phase finale, le temps d'installation sur le pas de tir n'excède pas 2 minutes.

Le premier tour des phases finales débute ensuite par 5 coups d'essais en « Vitesse ». Lors des tours suivants il n'y a plus d'essais. Les tireurs des deux équipes concurrentes s'affrontent en fonction de leur classement dans l'équipe à l'issue du match de qualification et de leur spécialité.

Les 5 membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur 1 balle en 3 secondes et chaque duel gagné rapporte 1 point au tireur concerné. En cas d'égalité les barrages sont tirés également sur 1 balle en 3 secondes.

Le temps de préparation pour chaque coup de duel sera de 20 secondes.

C.3.3. Divisions



En fonction des résultats obtenus par leur équipe, les clubs sont classés en divisions. Dans chaque épreuve, les divisions sont mises en place de la façon suivante :

- Au niveau national (championnat de France), les clubs sont classés en 1^{re} ou en 2^e division,
- Au niveau régional, les clubs sont classés, lorsqu'elles existent, en 3^e division, division d'honneur ou de promotion.

Nombre de clubs et participation aux CdF par division et par épreuve :

NIVEAU	Participation au CDF		Régional (MQ NR)**		
ÉPREUVE	D1	D2	D3	Honneur	Promotion
Carabine 50 m	20	20	20	20 *	Clubs suivants *
Pistolet 25 m	20	20	20	20 *	Clubs suivants *

* Quantité ajustée en fonction du nombre de clubs participants.

*** Match de qualification du niveau régional.

Lors de la mise en place, dans une épreuve donnée, du championnat de France des clubs, la composition et le classement des clubs au sein des 3^e division, division d'honneur ou de promotion, lorsqu'elles existent, sont définis à l'aide du classement général des clubs effectué à l'issue des matchs de qualification de niveau régional (résultats des championnats régionaux individuels) et, pour les 1^{re} et 2^e divisions, à la fin des phases finales du championnat de France.

Chaque année, les clubs peuvent changer de classement à l'intérieur de leur division, passer d'une division à l'autre, ou encore en intégrer une ou être relégués en fonction de leur résultat obtenu à l'issue des matchs de qualification de niveau régional et du championnat de France.

Ces changements prennent effet dès la fin du championnat de France et ce, jusqu'au match de qualification de niveau régional de la saison sportive suivante pour les 3^e division, Division d'honneur et de promotion, lorsqu'elles existent, et, jusqu'au championnat de France suivant pour les 1^{re} et 2^e Divisions.

Tout club relégué de la D2 à la D3 peut réintégrer la D2 l'année de sa relégation si son résultat obtenu lors du match de qualification le lui permet.

Évolution des clubs dans les divisions :

1^{re} division (à l'issue du championnat de France) :

- Les 16 premiers clubs de D1 restent en D1,
- Les 4 premiers clubs de D2 montent en D1.



2^e division (à l'issue du championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des matchs de qualification de niveau régional) :

- Les 4 derniers clubs de D1 descendent en D2,
- Les 8 clubs de D2 classés de la 5^e à la 12^e place restent en D2,
- Les 8 premiers clubs du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional montent en D2.

3^e division (à l'issue du championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des matchs de qualification de niveau régional) :

- Les 8 derniers clubs de D2 descendent en D3, avec possibilité de remontée immédiate en fonction de leur résultat sur le match de qualification régional.
- Les clubs, autres que ceux de D1 et de D2, classés de la 9^e à la 20^e place du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional, montent en D3.

Division honneur et promotion (à l'issue du championnat de France et du classement général des clubs effectué lors des matchs de qualification de niveau régional) :

- Les clubs, autres que ceux de D1, de D2 et de D3, classés de la 21^e à la 40^e place du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional se classent en division honneur.
- Les clubs, autres que ceux de D1, de D2, de D3 et DH, classés de la 41^e à la dernière place du classement général effectué lors des matchs de qualification de niveau régional se classent en division promotion.

C.3.4. Échelons

Il n'existe pas de niveau départemental ou régional spécifique à cette discipline et donc aucun titre de champion départemental des clubs ou de champion régional des clubs n'est décerné.

Le championnat de France est organisé par la FFTir et regroupe les meilleurs clubs en tenant compte des résultats des matchs de qualification de chaque Ligue et des compositions des divisions de l'année passée. Le classement des matchs de qualification de niveau régional est effectué par l'addition des résultats individuels des tireurs inscrits sur les fiches d'engagement des clubs concernés lors du championnat régional de la Ligue. **Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les Ligues transmettent les résultats à l'OCC-FFTir.**

Pour être qualifié au championnat de France, il faut appartenir à la 1^{re} ou à la 2^e Division à l'issue du match de qualification de niveau régional.

Quelle que soit la division d'appartenance, **la participation du club au niveau régional est obligatoire (addition de 5 scores individuels des tireurs licenciés au club)** pour accéder au championnat de France.



Buts :

Le championnat de France permet, dans chaque épreuve, de décerner le titre de champion de France des clubs et de classer les clubs au sein de chaque division (D1 ou D2), lorsqu'elles existent.

C.3.5. Défection ou désistement

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des divisions.

Il peut exister 2 cas de défection ou de désistement, d'un ou plusieurs clubs, pour la participation au championnat de France :

- Au sein de la 1^{re} ou de la 2^e division,
- Les promus en 2^e division.

Dans le 1^{er} cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le meilleur des clubs relégués dans la division inférieure. De ce fait, et dans cet exemple, seuls 3 clubs descendent dans la division inférieure (de 1^{re} en 2^e division ou de 2^e en 3^e division). Le nombre de clubs montant dans la division supérieure ne change pas.

Dans le 2^e cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le club suivant du classement général des clubs du niveau régional.

C.3.6. Documentation administrative et technique

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'équipes aux différentes épreuves à tous les niveaux et pour être utilisés au championnat de France des clubs. Ils ont pour but de faciliter les diverses organisations et nous vous en conseillons leur utilisation. Tous ces documents ont été conçus sous Excel (PC ou Mac) et permettent d'avoir une uniformisation de gestion. Ils sont disponibles auprès des Liges et sur le site fédéral www.fftir.org.





C.4. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS FOSSE OLYMPIQUE & SKEET OLYMPIQUE

C.4.1. Participation

Un club pourra engager une ou plusieurs équipes par épreuve.

C.4.1.1. Composition des équipes

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque épreuve.

Tableau des possibilités de composition d'équipe par épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'équipe	Nombre de tireurs des listes de Haut Niveau * maximum	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Fosse Olympique	3	1	1
Skeet Olympique	3	1	1

** les listes classement national et espoir ne sont pas des listes « haut-niveau » au sens du Ministère des sports, les tireurs de ces deux listes peuvent donc intégrer les équipes de club sans restriction.*

Tout en respectant les règles énoncées ci-dessus, l'équipe doit, lors de la compétition, être encadrée par un capitaine. Ce dernier (membre de l'équipe ou non) est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci. Il doit également communiquer la composition de (ou des) équipe(s) définitive(s) au plus tard la veille du match.

C.4.1.2. Inscriptions

Le championnat de France des clubs Plateau se déroule dans le cadre d'une étape du circuit national, tous les tireurs doivent s'inscrire individuellement à l'étape pour pouvoir concourir par équipe de club.

L'utilisation du modèle de fiche d'inscription est obligatoire. Ce modèle est disponible auprès des Ligues et sur le site internet fédéral.

C.4.2. Organisation

C.4.2.1. Programme

L'ensemble de la compétition est organisé sur deux journées (100 plateaux le premier jour, 25 plateaux et phase finale le deuxième jour). La compétition se déroule en deux parties distinctes :

- un match de qualification de 125 plateaux,
- ¼ finales, ½ finales et Finales par élimination.



C.4.2.2. Match de qualification

Le résultat des 125 plateaux de chaque tireur composant l'équipe sera additionné. Le total obtenu par l'équipe servira au classement du match de qualification.

En cas d'égalité, la règle des barrages ISSF par équipe est appliquée. Le palmarès fait apparaître successivement :

- la place,
- le numéro
- le nom du club,
- le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe,
- le total obtenu par l'équipe complété éventuellement du résultat d'un barrage.

Les 8 premiers clubs sont qualifiés pour les phases finales. Si plusieurs équipes du même club sont concernés, seule la première équipe sera qualifiée pour la phase finale.

C.4.2.3. Déroulement des phases finales

Les équipes sont classées dans un tableau en fonction de leur classement du match de qualification.

Elles sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/4 Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale) organisés sous forme de duels individuels, effectués entre les tireurs de chaque équipe.

Les membres de chaque équipe sont confrontés en fonction de leur résultat au match de qualification. Par exemple, le meilleur tireur de l'équipe A est opposé au meilleur de l'équipe B, le 2^e de l'équipe A au 2^e de l'équipe B et ainsi de suite.

A chaque phase, les deux équipes s'affronteront sur le même pas de tir en même temps sous forme de duels. (Exemple : A1/B1 – A2/B2 – A3/B3). En cas d'égalité constatée lors d'un duel, un shoot off (mort subite) départagera les deux tireurs des équipes opposées. Chaque tireur de l'équipe remportant son duel marque 1 point. L'équipe remportant le plus de duels est déclarée victorieuse.

Le tableau des phases finales est défini comme suit :

- 1/4 finales : **Match en 25 plateaux par tireur, (2 cartouches pour la FO)**
- 1/2 finales : **Match en 25 plateaux pour la Fosse olympique (1 cartouche) et 20 plateaux pour le Skeet olympique,**
- Petite finale : **Match en 20 plateaux pour la Fosse olympique (1 cartouche) et 20 plateaux pour le Skeet olympique,**
- Une finale : **Match en 25 plateaux pour la Fosse olympique(1 cartouche) et 20 plateaux pour le Skeet olympique,**

Pour les phases finales, en cas d'égalité entre les tireurs de chaque équipe, le règlement sera le même qu'en phase qualificative.



C.4.3. Échelons

Il n'existe pas de d'échelon départemental et régional spécifique à cette discipline. De ce fait, aucun titre de champion départemental des clubs ou de champion régional des clubs n'est décerné.

Le championnat de France, et l'étape du circuit national est organisé par la FFTir, l'inscription de l'équipe au championnat de France des clubs est effectué sur les fiches d'engagement avant les dates limites.

C.4.4. Défection ou désistement

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des classements officiels.

C.4.5. Documentation administrative et technique

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'équipes aux différentes épreuves à tous les niveaux et pour être utilisés au championnat de France des clubs. Ils sont disponibles auprès des Liges et sur le site fédéral www.fftir.org.





C.5. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS ARBALÈTE FIELD 18 M

C.5.1. Participation

Un club ne peut engager qu'une équipe par épreuve prévue au programme.

C.5.1.1. Composition des équipes

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque épreuve (voir tableau ci-dessous). Elle peut également comprendre 1 remplaçant pouvant être utilisé tout en respectant les critères de composition des équipes, en cas de défection d'un des membres ou selon les critères prévus dans le déroulement.

Tableau des possibilités de composition d'équipe par épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'équipe	Dame ou Jeune MF*, MG*, CF, CG, JF ou JG minimum	Nombre de tireurs des listes de Haut Niveau maximum	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Arbalète field	5	1J et/ou 1D	-	1

Un tireur non qualifié en individuel pour le championnat de France 18 m pourra participer au championnat de France des clubs (et ce même s'il n'a pas participé aux différents échelons qualificatifs).

Tout en respectant les règles énoncées ci-dessus, l'équipe doit désigner un capitaine membre et tireur titulaire de l'équipe. Elle doit aussi être encadrée par un responsable, membre de l'équipe ou non, chargé d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive ainsi que l'ordre de passage des tireurs au plus tard la veille du match (jusqu'à 18h) et enfin, d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.

C.5.1.2. Inscriptions

L'utilisation du modèle de fiche d'inscription est obligatoire. Ce modèle est disponible auprès des Ligues et sur le site internet fédéral. Pour être prise en compte, l'inscription doit parvenir, dans les délais imposés, à l'OCC-FFTir pour le niveau national. La composition de l'équipe peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée, seulement avant le début du match de qualification en utilisant notamment le remplaçant.



C.5.2. Organisation

C.5.2.1. Programme

Le championnat se dispute conformément au règlement de la discipline Arbalète field 18 mètres en salle régie par la FFTir. La compétition est organisée sur une journée. Elle se déroule en deux parties distinctes organisées successivement. Elle comprend un match de qualification et des phases finales par élimination.

Chaque club qui souhaite concourir au championnat de France des clubs à l'Arbalète field doit transmettre avec son inscription la liste des tireurs qui constitueront son équipe avec pour chacun le résultat de tir à l'Arbalète field obtenu lors du championnat régional. Si plus d'équipes se présentent que de postes ouverts (20 maximum), seules les meilleures seront retenues.

Un remplaçant en cours de match

Chaque club a la possibilité de faire entrer un seul remplaçant à n'importe quel moment du match de qualification, ou lors des phases finales en cas d'incident majeur (à la discrétion de l'arbitre). L'entrée du remplaçant ne doit pas avoir pour effet de changer les règles de composition de l'équipe.

Si le tireur remplacé est aux essais, le remplaçant continue les essais, dans le cas contraire il commence sans essais et continue le match du tireur remplacé. Le nom du tireur remplacé disparaît des résultats de l'équipe.

C.5.2.2. Incidents de tir

En cas d'incident mineur, de flèche ou de corde, le tireur peut changer (en accord et sous le contrôle de l'arbitre), ou faire changer la flèche ou la corde par son capitaine qui devra se trouver immédiatement derrière le tireur. L'arbitre fait immédiatement compléter la volée.

En cas d'incident majeur, non fonctionnement de l'arbalète nécessitant son démontage même partiel, ou bris d'arc, le tireur remplaçant prend immédiatement la place du titulaire. L'arbitre fait immédiatement compléter la volée. Le remplaçant est tenu de terminer la phase de la compétition à laquelle il participe. Si le remplaçant est victime d'un incident majeur, le tireur titulaire peut, à nouveau, le remplacer, sous réserve que son arbalète soit réparée, faute de quoi, le tireur se retire de la compétition et l'équipe est créditée du nombre de points réalisés à ce moment là.

C.5.2.3. Match de qualification

Le match de qualification est tiré par toutes les équipes participantes. Chaque club se voit attribuer par tirage au sort un poste de tir sur lequel à tour de rôle chaque tireur de son équipe doit se présenter, à l'appel des arbitres, pour réaliser son tir.

Pour chaque tireur, 8 volées de match de 3 flèches en 2 minutes précédées d'une seule volée d'essai en 3 minutes (total maximum 1200 points). À l'issue de ce match, les équipes sont classées d'après le total obtenu en additionnant les résultats de chacun des membres de l'équipe. En cas d'égalité, la règle des barrages IAU par équipe est appliquée. Le palmarès fait apparaître successivement la place, le numéro et le nom du club, le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe, puis enfin, le total obtenu



par l'équipe, complété le cas échéant, par le résultat d'un éventuel barrage. À l'issue du match de qualification les 8 meilleures équipes participent aux phases finales.

C.5.2.4. Déroulement des phases finales

Les équipes sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/4 de Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale).

- **1/4 de finale :**

Les tireurs se présentent dans l'ordre inverse de leur performance individuelle réalisée lors de la phase de qualification.

L'équipe classée 1^{re} à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 8^e.

L'équipe classée 2^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 7^e.

L'équipe classée 3^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 6^e.

L'équipe classée 4^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 5^e.

Pour chaque tireur, 1 volée de match de 3 flèches en 2 minutes sans essai au préalable (total maximum 150 points)

- **match de classement :**

Les 5 tireurs des équipes éliminées en 1/4 de finale tirent sur le même poste de tir à tour de rôle dans le même ordre qu'au 1/4 de finale. Le total de chaque équipe permet d'établir le classement de la 5^e à la 8^e place.

Pour chaque tireur, 1 volée de match de 3 flèches en 2 minutes sans essai au préalable (total maximum 150 points)

- **1/2 finale :**

Les 5 tireurs des équipes qualifiées tirent sur le même poste de tir à tour de rôle dans le même ordre qu'au 1/4 de finale.

Le vainqueur du 1/4 de finale (1^{er} - 8^e) rencontre le vainqueur du 1/4 de finale (3^e - 6^e)

Le vainqueur du 1/4 de finale (2^e - 7^e) rencontre le vainqueur du 1/4 de finale (4^e - 5^e)

Pour chaque tireur, 1 volée de match de 3 flèches en 2 minutes sans essai au préalable (total maximum 150 points).

- **Petite finale et finale :**

La petite finale se déroule avant la finale. Les 5 tireurs des équipes tirent sur le même poste de tir à tour de rôle dans le même ordre qu'au 1/4 de finale. Pour chaque tireur, le tir s'effectue sur une cible triangulaire en respectant 1 flèche par blason (l'ordre du tir de chaque blason est à la discrétion du tireur).

Les perdants des 1/2 finales se rencontrent pour l'attribution des places de 3^e et 4^e

Les vainqueurs des 1/2 finales se rencontrent pour l'attribution des places de 1^{er} et 2^e

Pour chaque tireur, 3 volées de match de 1 flèche en 1 minute sans essai au préalable (total maximum 150 points).

C.5.2.5. Classement

À l'issue des tirs de chacune des épreuves, le classement est effectué en additionnant les tirs des 5 tireurs.



Barrage : En cas d'égalité, le meilleur tireur de chaque équipe sur le match de qualification tire 1 flèche et celui dont la flèche est la plus près du centre (distance mesurée en mm) est déclaré vainqueur (ceci sera répété autant de fois que nécessaire).

Les résultats des épreuves ne se cumulent pas. Seuls les résultats de l'épreuve considérée sont pris en compte pour le classement de l'épreuve et le passage éventuel à l'épreuve suivante.

C.5.2.6. Changement de cible

Aucun changement de cible n'est prévu pendant le déroulement des matchs. Les changements seront effectués avant le début du tir de chaque tireur afin que chacun puisse bénéficier d'une cible neuve à l'entame de son match.

C.5.3. Échelons

Il n'existe pas de niveau départemental et régional spécifique à cette discipline et donc aucun titre de champion départemental des clubs ou de champion régional des clubs n'est décerné.

Le championnat de France est organisé par la FFTir. Les divisions n'existant pas pour ce championnat de France, l'équipe doit, à l'issue des matchs de qualification de niveau régional, être classée dans les 20 meilleures pour être qualifiée dans cette épreuve au championnat de France des clubs.

Le total de l'équipe est calculé en additionnant les résultats des coups du match de qualification de chacun des 5 tireurs.

Buts :

Le championnat de France permet, de décerner le titre de champion de France des clubs.

C.5.4. Défection ou désistement

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des classements officiels.

C.5.5. Documentation administrative et technique

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'équipes aux différentes épreuves à tous les niveaux et pour être utilisés au championnat de France des clubs. Ils ont pour but de faciliter les diverses organisations et nous vous en conseillons leur utilisation. Tous ces documents ont été conçus sous Excel (PC ou Mac) et permettent d'avoir une uniformisation de gestion. Ils sont disponibles auprès des Ligues et sur le site fédéral www.fftir.org.



D. TABLEAU DES QUOTAS ET POINTS DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE



ID	bellé Catégorie de	Nb coups	Catégories autorisées dans ce classement (avec ou sans surclassement)	N° Epr. Equi pe	Cat. Equipe	France Quota	Point à faire en 1 fois	Point à faire en 2 fois
CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR								
100 Pistolet 10 mètres								
CF	Cadets Filles	60	MF CF	100	CF	86*		
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	100	CG	86*		
JF	Juniors Filles	60	CF JF	100	JF	50*		
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	100	JG	86 *		
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	100	D1	86*		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	100	S1	86*		
D2	Dames 2	60	D2 D3	100	D2	86		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	100	S2	86		
D3	Dames 3	40	D3	100	D3	70		
S3	Seniors 3	60	D3 S3	100	S3	86		
102 Pistolet Vitesse 10 mètres								
CF	Cadets Filles	40	MF CF	102	CF	26*		
CG	Cadets Garçons	40	MF MG CF CG	102	CG	76*		
JF	Juniors Filles	40	CF JF	102	JF	21*		
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	102	JG	46*		
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	102	D1	57*		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	102	S1	114*		
D2	Dames 2	40	D2 D3	102	D2	47		
S2	Seniors 2	40	D2 S2 D3 S3	102	S2	86		
S3	Seniors 3	40	D3 S3	102	S3	66		
103 Pistolet Standard 10 mètres								
CG	Cadets Garçons	40	MF MG CF CG	103	CG	104*		
JF	Juniors Filles	40	CF JF	103	JF	30*		
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	103	JG	45*		
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	103	D1	80*		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	103	S1	174*		
D2	Dames 2	40	D2 D3	103	D2	80		
S2	Seniors 2	40	D2 S2 D3 S3	103	S2	140		
S3	Seniors 3	40	D3 S3	103	S3	105		
104 Carabine 10 mètres								
CF	Cadets Filles	60	MF CF	104	CF	86*		
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	104	CG	86*		
JF	Juniors Filles	60	CF JF	104	JF	86*		
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	104	JG	86*		
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	104	D1	86*		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	104	S1	86*		
D2	Dames 2	60	D2 D3	104	D2	56		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	104	S2	86		
D3	Dames 3	40	D3	104	D3	30		
S3	Seniors 3	60	D3 S3	104	S3	86		
107 Arbalète Match 10 mètres								
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	107	JG	36*		
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	107	D1	38*		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	107	S1	75*		
025 Arbalète Field 18 mètres								
CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	025	CG	71		
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	025	JG	45		
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	025	D1	116		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	025	S1	116		
VA	VA	60	D2* S2* D3 S3	025	VA	116		
* Voir règles spécifiques Arbalète match et field : § B.1.1.1.								
109 Cible Mobile 10 mètres								
JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	109	JG	30*		
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	109	D1	15*		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	109	S1	15*		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	109	S2	10		
110 Cible Mobile Mixte 10 mètres								
JG	Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	110	JG	30*		
D1	Dames 1	40	CF JF D1 D2 D3	110	D1	15*		
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	110	S1	15*		
S2	Seniors 2	40	D2 S2 D3 S3	110	S2	10		
CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-TIR - 10 M								
P1 – Pistolet 10 m 60b (SH1)								
JG	Juniors Garçons	60	CG JG		JG	6	490	
S1	Seniors 1	60	CG JG S1 S2 S3		S1	12	495	
S2	Seniors 2	60	S2 S3		S2	8	490	
P2 – Pistolet 10 m 60b (SH1)								
JF	Juniors Filles	60	CF JF		JF	5	290	
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3		D1	8	300	
D2	Dames 2	60	D2 D3		D2	4	290	
P5 – Pistolet Standard 10 m (SH1)								
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1		320	300
F5 – Pistolet Vitesse 10 m (SH1)								
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1		15	10
R1 – Carabine 10 m 60b Debout (SH1)								
JG	Juniors Garçons	60	CG JG		JG	5	503,4	
S1	Seniors 1	60	CG JG S1 S2 S3		S1	10	523,2	
S2	Seniors 2	60	S2 S3		S2	5	503,4	
R2 – Carabine 10 m 60b Debout (SH1)								
JF	Juniors Filles	60	CF JF		JF	6	301,6	
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3		D1	8	321,6	
D2	Dames 2	60	D2 D3		D2	4	301,6	
R3 – Carabine 10 m 60b Couché (SH1)								
JG/JF	Juniors	60	CF CG JF JG		JG/JF	6	563,4	
S1/D1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1/D1	16	583,2	
S2/D2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3		S2/D2	6	553,2	
R4 – Carabine 10 m 60b Debout Potence belge (SH2)								
JG/JF	Juniors	60	CF CG JF JG		JG/JF	6	528,6	
S1/D1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1/D1	16	558,6	
S2/D2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3		S2/D2	6	540,4	
R5 – Carabine 10 m 60b Couché Potence belge (SH2)								
JG/JF	Juniors	60	CF CG JF JG		JG/JF	6	548,2	
S1/D1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1/D1	16	590,2	
S2/D2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3		S2/D2	6	578,4	
FA – Arbalète Field 18 m (SH1)								
S1	Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	OPEN		
R10 – Carabine 10 m 60b Debout (déficient visuel)								
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	OPEN		
R11 – Carabine 10 m 60b Couché (déficient visuel)								
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	OPEN		

* Ce chiffre représente le maximum de tireurs pour cette catégorie

Voir catégories d'âges : § A.1.3 RGS Vie Nationale - qualification automatique pour les membres des collectifs A

CHAMPIONNAT DE FRANCE ARBALETE MATCH 30M - ARBALETE FIELD IR900											
030	Arbalète Match 30 mètres										
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	030	S1			1			
900	Arbalète Field IR900										
CG	Cadets Garçons	90	MF MG CF CG	900	CG		8				
JG	Juniors Garçons	90	CF CG JF JG	900	JG		9				
D1	Dames 1	90	CF JF D1 D2 D3 VA	900	D1		17				
S1	Seniors 1	90	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3 VA	900	S1		45				
VA	VA	90	D2° S2° D3 S3	900	VA		27				
° Voir règles spécifiques Arbalète match et field : § B.1.1.1.											
CHAMPIONNAT DE FRANCE TIR AUX ARMES REGLEMENTAIRES											
810	Fusil Rép. Man.										
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	810	S1		136				
812	Fusil Armes Modifiées										
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	812	S1		85				
813	Fusil Armes Modifiées - Epreuve aménagée										
S3	Seniors 3	20	D3 S3							Qualification open sous réserve qualif CDF	
815	FSA - Gros Calibre										
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	815	S1		68				
816	FSA - Petit Calibre										
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	816	S1		68				
820	Carabine 22 lr										
S1	Seniors 1	20	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	820	S1		208				
821	Carabine 22 lr semi-automatiques										
S1	Seniors 1	20	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	821	S1		184				
822	Carabine 22 lr (règles épreuve 820) - Epreuve aménagée										
S3	Seniors 3	20	D3 S3							Qualification open sous réserve qualif CDF	
830	Pistolet / Revolver										
S1	Seniors 1	30	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	830	S1		196				
831	Pistolet Vitesse Militaire										
S1	Seniors 1	20	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	831	S1		280				
832	Armes de poings Authentiques										
S1	Seniors 1	30	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	832	S1		116				
CHAMPIONNAT DE FRANCE BENCH REST											
996	Carabine 22 Hunter 50 mètres										
S1	Seniors 1	150	MF MG CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3				30				
997	Bench Rest Carabine Lourde										
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3					1			
998	Bench Rest Carabine Légère										
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3					1			
999	Carabine Hunter										
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3					1			

CHAMPIONNAT DE FRANCE ARMES ANCIENNES											
601	Miquelet Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							35	
602	Maximilien Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							8	
603	Minie Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							30	
604	Whitworth Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							10	
605	Cominazzo Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							15	
606	Kuchenreuter Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							25	
607	Colt										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							50	
608	Walkyrie Origine										
D1	Dames 1	10	CF JF D1 D2 D3							5	
614	Tanegashima Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							8	
615	Vetterli Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							25	
616	Hizadai Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							8	
621	Manton Origine										
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							15	
622	Lorenzoni Origine										
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							23	
623	Malson Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							20	
628	Tanzutsu Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							5	
636	Pensylvannia Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							12	
637	Lamarmora Origine										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							35	
701	Miquelet Réplique										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							35	
702	Maximilien Réplique										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							37	
703	Minie Réplique										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							60	
704	Witworth Réplique										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							80	
705	Cominazzo Réplique										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							70	
706	Kuchenreuter Réplique										
JG	Juniors Garçons	10	CF CG JF JG							15	
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							70	
708	Walkyrie Réplique										
D1	Dames 1	10	CF JF D1 D2 D3							18	
712	Mariette										
JG	Juniors Garçons	10	CF CG JF JG							8	
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							85	
714	Tanegashima Réplique										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							40	
715	Vetterli Réplique										
JG	Juniors Garçons	10	CF CG JF JG							12	
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							58	
716	Hizadai Réplique										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							38	
721	Manton Réplique										
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							30	
722	Lorenzoni Réplique										
S1	Seniors 1	25	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							23	
723	Malson Réplique										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							75	
728	Tanzutsu Réplique										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							75	
736	Pensylvannia Réplique										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							58	
737	Lamarmora Réplique										
S1	Seniors 1	10	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3							85	

CHAMPIONNAT DE FRANCE CIBLE MOBILE 50 M									
Cible Mobile 50 mètres *30 + 30*									
505	JG Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	505	JG	12*			
S1 Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	505	S1	12*				
S2 Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	505	S2	12				
506	JG Juniors Garçons	40	CF CG JF JG	506	JG	12*			
S1 Seniors 1	40	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	506	S1	12*				
S2 Seniors 2	40	D2 S2 D3 S3	506	S2	12				

* Ce chiffre représente le maximum de tireurs pour cette catégorie

Voir catégories d'âges : § A.1.3 RGS Vie Nationale - qualification automatique pour les membres des collectifs A

CHAMPIONNAT DE FRANCE ECOLES DE TIR									
Pistolet 3/7 Ecoles de Tir									
101	MF Minimes Filles	30	MF	101	MG	32			
MG Minimes Garçons	30	MG		101	MG	90			
105	Carabine 3 x 20 Ecoles de Tir								
MF Minimes Filles	60	MF	105	MG	45				
MG Minimes Garçons	60	MG	105	MG	45				
150	Pistolet 10 mètres Ecoles de Tir								
PF Poussins Filles	30	PF	150	PG	30				
PG Poussins Garçons	30	PG	150	PG	84				
BF Benjamins Filles	30	BF	150	BG	60				
BG Benjamins Garçons	30	BG	150	BG	92				
MF Minimes Filles	40	MF	150	MG	76				
MG Minimes Garçons	40	MG	150	MG	152				
152	Pistolet Vitesse 10 mètres Ecoles de Tir								
MF Minimes Filles	30	MF	152	MG	30				
MG Minimes Garçons	30	MG	152	MG	90				
154	Carabine 10 mètres Ecoles de Tir								
PF Poussins Filles	30	PF	154	PG	114				
PG Poussins Garçons	30	PG	154	PG	114				
BF Benjamins Filles	30	BF	154	BG	133				
BG Benjamins Garçons	30	BG	154	BG	133				
MF Minimes Filles	40	MF	154	MG	152				
MG Minimes Garçons	40	MG	154	MG	152				
158	Arbalète Field Ecoles de Tir								
MF Minimes Filles	30	MF	158	MG	20				
MG Minimes Garçons	30	MG	158	MG	70				
159	Cible Mobile 10 mètres Ecoles de Tir								
BG Benjamins Garçons	30	BF BG	159	BG	5				
MG Minimes Garçons	40	MF MG	159	MG	15				
R10 – Carabine 10 m Debout (déficient visuel)									
Mixte Poussins	30	PG PF		PG/PF				1	
Mixte Benjamins	30	BG BF		BG/BF				1	
Mixte Minimes	40	MG MF		MG/MF				1	
R11 – Carabine 10 m Couché (déficient visuel)									
Mixte Poussins	30	PG PF		PG/PF				1	
Mixte Benjamins	30	BG BF		BG/BF				1	
Mixte Minimes	40	MG MF		MG/MF				1	

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-TIR - ECOLES DE TIR									
R5 – Carabine 10 m Couché (SH2)									
Mixte Poussins	30	PG PF		PG/PF				1	
Mixte Benjamins	30	BG BF		BG/BF				1	
Mixte Minimes	40	MG MF		MG/MF				1	
Mixte Cadets	60	CG CF		CG/CF				1	
R3 – Carabine 10 m Couché (SH1)									
Mixte Poussins	30	PG PF		PG/PF				1	
Mixte Benjamins	30	BG BF		BG/BF				1	
Mixte Minimes	40	MG MF		MG/MF				1	
Mixte Cadets	60	CG CF		CG/CF				1	
P1 – Pistolet 10 m (SH1)									
Mixte Poussins	30	PG PF		PG/PF				1	
Mixte Benjamins	30	BG BF		BG/BF				1	
Mixte Minimes	40	MG MF		MG/MF				1	
Mixte Cadets	40	CG CF		CG/CF				1	

CHAMPIONNAT DE FRANCE PLATEAUX									
Fosse Olympique									
CF Cadets Filles	75	MF CF						1	
CG Cadets Garçons	125	MG CG						1	
JF Juniors Filles	75	CF JF						1	
JG Juniors Garçons	125	CF CG JF JG						1	
D1 Dames 1	75	CF JF D1 D2 D3						1	
S1 Seniors 1	125	CG CF JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3						1	
S2 Seniors 2	125	D2 S2 D3 S3						1	
S3 Seniors 3	125	D3 S3						1	
Double Trap									
CF Cadets Filles	120	MF CF						1	
CG Cadets Garçons	150	MG CG						1	
JF Juniors Filles	120	CF JF						1	
JG Juniors Garçons	150	CF CG JF JG						1	
D1 Dames 1	120	CF JF D1 D2 D3						1	
S1 Seniors 1	150	CG CF JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3						1	
S2 Seniors 2	150	D2 S2 D3 S3						1	
S3 Seniors 3	150	D3 S3						1	
Skeet Olympique									
CF Cadets Filles	75	MF CF						1	
CG Cadets Garçons	125	MG CG						1	
JF Juniors Filles	75	CF JF						1	
JG Juniors Garçons	125	CF CG JF JG						1	
D1 Dames 1	75	CF JF D1 D2 D3						1	
S1 Seniors 1	125	CG CF JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3						1	
S2 Seniors 2	125	D2 S2 D3 S3						1	
S3 Seniors 3	125	D3 S3						1	
Plateaux Ecoles de Tir									
BG Benjamins Garçons	30	BF BG	111	BG				1	
MG Minimes Garçons	30	MF MG	111	MG				1	
Mini Fosse Ecoles de Tir									
CG Cadets Garçons	40	CF CG	112	CG				1	
Mini Skeet Ecoles de Tir									
CG Cadets Garçons	40	CF CG	113	CG				1	

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-TIR - PLATEAU									
PT1 – Plateau FO assis (SG-S)									
S1 Seniors 1	125	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	OPEN				
PT2 – Plateau FO debout (membres inférieurs / SG-L)									
S1 Seniors 1	125	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	OPEN				
PT3 – Plateau FO debout (membres supérieurs / SG-U)									
S1 Seniors 1	125	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	OPEN				

CHAMPIONNAT DE FRANCE 25 & 50 M									
Pistolet Standard									
250	CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	250	CG	57*		
	JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	250	JG	57*		
	D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	250	D1	57*		
	S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	250	S1	57*		
	S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	250	S2	57		
	S3	Seniors 3	60	D3 S3	250	S3	57		
Pistolet Percussion Centrale									
251	S1	Seniors 1	60	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	251	S1	57*		
	S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	251	S2	57		
	S3	Seniors 3	60	D3 S3	251	S3	57		
Pistolet 25 mètres									
252	CF	Cadets Filles	60	MF CF	252	CF	36*		
	CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	252	CG	70*		
	JF	Juniors Filles	60	CF JF	252	JF	20*		
	JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	252	JG	44*		
	D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	252	D1	57*		
	S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	252	S1	57*		
	D2	Dames 2	60	D2 D3	252	D2	57		
	S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	252	S2	57		
	S3	Seniors 3	60	D3 S3	252	S3	57		
Pistolet Vitesse Olympique									
253	CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	253	CG	23*		
	JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	253	JG	23*		
	S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	253	S1	35*		
	S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	253	S2	35		
Pistolet 50 mètres									
500	CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	500	CG	28*		
	JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	500	JG	28*		
	D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	500	D1	56*		
	S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	500	S1	56*		
	S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	500	S2	56		
	S3	Seniors 3	60	D3 S3	500	S3	56		
Carabine 60 balles couché									
501	MF	Minimes Filles	60	MF	501	MF	50		
	MG	Minimes Garçons	60	MF MG	501	MG	50		
	CF	Cadets Filles	60	MF CF	501	CF	56*		
	CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	501	CG	56*		
	JF	Juniors Filles	60	CF JF	501	JF	56*		
	JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	501	JG	56*		
	D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	501	D1	56*		
	S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	501	S1	112*		
	D2	Dames 2	60	D3 D2	501	D2	56		
	S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	501	S2	56		
	S3	Seniors 3	60	D3 S3	501	S3	56		
Carabine 3 x 20									
502	CF	Cadets Filles	60	MF CF	502	CF	56*		
	CG	Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	502	CG	56*		
	S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	502	S2	56		
Carabine 3 x 40									
503	JF	Juniors Filles	120	CF JF	503	JF	56*		
	JG	Juniors Garçons	120	CF CG JF JG	503	JG	56*		
	D1	Dames	120	CF JF D1 D2 D3	503	D1	56*		
	S1	Seniors 1	120	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	503	S1	56*		

* Ce chiffre représente le maximum de tireurs pour cette catégorie

Voir catégories d'âges : § A.1.3 RGS Vie Nationale - qualification automatique pour les membres des collectifs A

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-TIR - ÉTÉ									
F10 - Pistolet Standard 25 m (SH1)									
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	10	450		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3		S2	5	430		
P3 - Pistolet 25 m (SH1)									
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3		D1	5	410		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	10	430		
D2	Dames 2	60	D2 D3		D2	5	410		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3		S2	4	400		
P4 - Pistolet 50 m (SH1)									
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	10	460		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3		S2	10	400		
R6 - Carabine 50 m 60b (SH1)									
GG	Cadets	60	CF CG		CG	3	420		
JG	Juniors	60	CF CG JF JG		JG	5	500		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	15	520		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3		S2	5	500		
R7 - Carabine 50 m 3x40 (SH1)									
S1	Seniors 1	120	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	7	1000		
R8 - Carabine 50 m 3x20 (SH1)									
D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3		D1	10	495		
R9 - Carabine 50 m 60b Potence belge (SH2)									
JG	Juniors	60	CF CG JF JG		JG	8	500		
S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3		S1	12	520		
S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3		S2	5	500		

CHAMPIONNAT DE FRANCE CARABINE 300 M									
Carabine 300m 60 BC									
300	JG	Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	300	JG	10		
	D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	300	D1	18		
	S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	300	S1	28		
	S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	300	S2	28		
	S3	Seniors 3	60	D3 S3	300	S3	28		
Carabine 300m 3x20 Standard									
301	S1	Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	301	S1	9		
Carabine 300m 3x20 Arme Sport ou Libre									
302	D1	Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	302	D1	9		
	S2	Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	302	S2	9		
Carabine 300m 3x40									
303	S1	Seniors 1	120	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	303	S1	9		

CHAMPIONNAT DE FRANCE SILHOUETTES METALLIQUES											
400	Gros Calibre Revolver Position Libre										
S1	Seniors 1	40	JF	JG	D1	S1	D2	S2	D3	S3	
401	Gros Calibre Production Position Libre										
S1	Seniors 1	40	JF	JG	D1	S1	D2	S2	D3	S3	
402	Gros Calibre Unlimited										
S1	Seniors 1	40	JF	JG	D1	S1	D2	S2	D3	S3	
403	Gros Calibre Debout										
S1	Seniors 1	40	JF	JG	D1	S1	D2	S2	D3	S3	
404	22 Ir Revolver Position Libre										
S1	Seniors 1	40	CF	CG	JF	JG	D1	S1	D2	S2	D3
405	22 Ir Production Position Libre										
S1	Seniors 1	40	CF	CG	JF	JG	D1	S1	D2	S2	D3
406	22 Ir Unlimited										
S1	Seniors 1	40	CF	CG	JF	JG	D1	S1	D2	S2	D3
407	22 Ir Debout										
S1	Seniors 1	40	CF	CG	JF	JG	D1	S1	D2	S2	D3
408	Field Visée Ouverte										
S1	Seniors 1	40	JF	JG	D1	S1	D2	S2	D3	S3	
409	Field Visée Optique										
S1	Seniors 1	40	JF	JG	D1	S1	D2	S2	D3	S3	
410	Carabine 22 Ir légère										
S1	Seniors 1	40	CF	CG	JF	JG	D1	S1	D2	S2	D3
411	Carabine 22 Ir Silhouette										
S1	Seniors 1	40	CF	CG	JF	JG	D1	S1	D2	S2	D3



www.fftir.org